

Pacte Territorial pour l'Insertion



Conseil général du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9
03 21 21 62 62
www.pasdecalsais.fr



2010 - 2014

Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion

pasdecalsais.fr

 Pas-de-Calais
Le Département

Une proximité
irremplaçable



Dans le cadre du Programme Stratégique Départemental, le Conseil général a fait de l'organisation de la solidarité non pas un simple chapitre de son action, mais bien un des piliers de son orientation : Etre solidaire envers l'humain, le plus fragile, le jeune enfant ou celui qui connaît l'exclusion, la dépendance ou le handicap. C'est aussi la solidarité intergénérationnelle et la volonté d'offrir à tous les conditions d'un développement harmonieux. La solidarité, c'est ce qui permet à chacun de ne jamais se trouver loin de l'autre, c'est donc une condition essentielle pour avancer ensemble.

Etre solidaire, c'est l'être avec les générations futures. Quelle meilleure preuve de solidarité que la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie ?

L'environnement et les ressources naturelles ont trop longtemps été considérés comme acquis alors qu'ils sont fragiles et aujourd'hui menacés, voire en péril. Le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre de son agenda 21 construit la politique sociale de demain, c'est-à-dire inséparable des questions environnementales.

L'ambition du Département, en plus de protéger et d'améliorer le cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais, c'est notamment soutenir ceux qui en ont besoin et favoriser leur autonomie. En tant que chef de file des politiques sociales, le Conseil général a mis en œuvre une politique qui permet d'accompagner à tous les âges de la vie, et d'être aux côtés des habitants quand ils sont fragilisés par les aléas de la vie.

Depuis 2004, au-delà des dispositifs d'allocation RMI-RSA, la mission du Conseil général est d'accompagner les femmes et les hommes en quête de travail et d'insertion sociale, les guider vers l'emploi durable en mobilisant tous les dispositifs d'insertion.

Le Département du Pas-de-Calais est la pierre angulaire de politiques sociales innovantes et efficaces. Dans son fonctionnement propre et dans l'accomplissement de toutes ses politiques, il veillera à intégrer l'insertion comme réflexe permanent. C'est ainsi qu'il parviendra à mettre en cohérence les politiques d'insertion et particulièrement les interventions des différents partenaires dans le domaine. La solidarité, tout le monde a à y gagner !

« Nous voulons orienter toute notre politique d'insertion vers le retour durable à l'emploi et mobiliser tous les leviers possibles à cette fin. »

Dominique DUPILET

Président du Département du Pas-de-Calais

Membre honoraire du Parlement

SOMMAIRE

Introduction

1/ Une nouvelle politique d'insertion	1/2
2/ Contexte socioprofessionnel	2
2.1. Démographie	2
2.2. Tableau de bord du Service Public de l'Emploi	3
2.2. Tableau de bord du RSA :	4
2.2.1. Le nombre de bénéficiaires et la typologie du public	4/5
2.2.2. La montée en charge du dispositif	5/6
2.2.3. L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et obligations	6/7
2.2.4. L'analyse des premières échelles de distances à l'emploi	7/13
3/ Identification des axes	13
3.1. L'opérationnalité du Pacte Territorial pour l'Insertion	13
3.2. Définition des axes	14

1^{ère} partie : favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi

1/ Remobiliser et accompagner vers l'emploi	16
1.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	16
1.2. Les réflexions et thèmes abordés.	16
1.3. Les orientations définies	16/18
2/ Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi	19
2.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	19
2.2. Les réflexions et thèmes abordés	19
2.3. Les orientations définies	20/22
3 /Transversalité des politiques d'insertion professionnelle	23
3.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	23/24
3.2. Les réflexions et thèmes abordés	24
3.3. Les orientations définies	25/28

2^{ème} partie : protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

1 / Santé et accès aux soins	30
1.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	30/32
1.2. Les réflexions et thèmes abordés	32
1.3. Les orientations définies	33/35

2/ Logement	36
2.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	36
2.2. Les réflexions et thèmes abordés.	37
2.3. Les orientations définies	38/39
3/ Accompagnement en économie sociale et familiale	40
3.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	40/42
3.2. Les réflexions et thèmes abordés	42
3.3. Les orientations définies	43/45
4/ Restaurer l'autonomie	46
4.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	46/49
4.2. Les réflexions et thèmes abordés	49
4.3. Les orientations définies	50/52
5/ Soutien à la parentalité	53
5.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	53
5.2. Les réflexions et thèmes abordés	54
5.3. Les orientations définies	55/58

3^{ème} partie : coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA

1/ Assurer la complémentarité	60
1.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	60
1.2. Les réflexions et thèmes abordés	60
1.3. Les orientations définies	61/64
2/ Assurer une politique coordonnée et évaluée	65
2.1. Les éléments contextuels (Points forts – Points faibles)	65
2.2. Les réflexions et thèmes abordés	65
2.3. Les orientations définies	66/72

4^{ème} partie : les modalités de fonctionnement du Pacte Territorial pour l'Insertion

1/ Modalités de fonctionnement du Pacte Territorial pour l'Insertion	73
2/ Modalités de fonctionnement des Pactes Locaux pour l'Insertion	74

5^{ème} partie : les partenaires signataires du pacte

Glossaire	83
------------------	-----------

Introduction



1/ Une nouvelle politique d'insertion

La Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a institué un Revenu de Solidarité Active, qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin, de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.

Pour atteindre les objectifs attendus de la loi, il est important et constructif de réunir l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'insertion et de l'emploi, autour de la même table et d'un même projet. Or, les premiers constats, tirés des politiques menées précédemment, des conclusions du Grenelle de l'insertion et des expérimentations du Rsa, mettaient en avant la multiplicité des intervenants et les effets préjudiciables de l'absence de coordination pour l'usager.

Cette loi propose donc une refondation de la politique départementale d'insertion suivant une logique de coordination et de complémentarité entre les partenaires intéressés. Elle positionne le Département en qualité de chef de file du dispositif RSA, et les politiques d'insertion relèvent par conséquent de sa responsabilité. Il doit mobiliser les acteurs de l'insertion, les coordonner et animer le dispositif départemental d'insertion au travers d'une Gouvernance de l'Insertion.

Dans le Département du Pas-de-Calais, celle-ci s'est traduite par :

■ La conclusion d'une Convention d'Orientation (28 mai 2009) :

Elle a pour objet de définir les modalités d'organisation du dispositif départemental d'orientation et du droit à l'accompagnement garanti à l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Les partenaires signataires entendent mutualiser et coordonner leurs actions de manière à assurer une prise en charge de qualité au profit des usagers concernés. A cet effet, cette convention fixe les modalités d'organisation coordonnées de l'accueil, de l'instruction, de l'orientation et de l'APRE.

■ La conclusion d'une Convention de Gestion (28 mai 2009) :

Elle fixe les conditions dans lesquelles s'exercent, dans l'intérêt de l'allocataire et des parties signataires de la convention, les relations partenariales entre le Département du Pas-de-Calais et les Organismes Payeurs.

■ La constitution de 9 Equipes Pluridisciplinaires et des 9 Equipes d'Orientation :

Le Département a instauré cette instance sur ses 9 territoires. L'Equipe Pluridisciplinaire statue sur des décisions individuelles (en présence de représentants des bénéficiaires du RSA) et peut être force de proposition en matière stratégique et de prospective dans le domaine de l'insertion. Les équipes pluridisciplinaires sont prévues par la loi.

Elle émet un avis :

- en cas de réorientation vers l'insertion sociale ;
- en cas de réorientation vers l'insertion professionnelle ;
- en cas de réduction ou de suspension du versement du RSA ;
- pour la prononciation d'une amende administrative ;
- en cas de récidive de fausse déclaration, d'omission délibérée de déclaration ou de travail dissimulé ayant conduit au versement du RSA pour un montant indu.

L'équipe d'orientation, issue de l'innovation locale, est présente sur chaque territoire du Département et est une émanation de l'équipe pluridisciplinaire.

Elle a pour mission :

- l'orientation des bénéficiaires du RSA vers la sphère solidarité ou la sphère professionnelle.

Cette Gouvernance se poursuit par l'installation du Pacte Territorial pour l'Insertion le 29 septembre 2009. Le Département a initié le principe d'une démarche de projet pour sa réalisation.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion permet de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Il est l'opportunité d'élaborer une politique d'insertion lisible et cohérente entre les partenaires impliqués pour :

- coordonner l'offre d'insertion de droit commun des partenaires du territoire ;
- travailler sur la complémentarité des réponses apportées par chaque partenaire sur son champ de compétence ;
- formaliser les partenariats œuvrant pour l'insertion sur le territoire.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion permet de mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI), lequel s'inscrit en conformité avec le Programme Stratégique Départemental (PSD), et vise à un accompagnement enrichi des actions de droit commun en lien avec les mesures subsidiaires déployées par le Département sur le plan professionnel et social.

Conformément à l'esprit de la territorialisation des politiques départementales, le Département du Pas-de-Calais a fait le choix d'une déclinaison locale du Pacte Territorial pour l'Insertion. Ce principe permet aussi de développer une politique d'insertion en lien avec les spécificités de chacun des 9 territoires.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion, à l'échelle du Département, a pour vocation de fixer le cadre d'intervention des partenaires.

Les Pactes Locaux pour l'Insertion ont une mission centrée sur la mise en œuvre concrète de la politique locale d'insertion en conformité avec le PDI et le Pacte Territorial pour l'insertion. Ils visent également à s'inscrire dans la démarche de contractualisation avec les intercommunalités.

2/ Contexte socio professionnel

Le Département du Pas-de-Calais est bordé par les départements du Nord et de la Somme, et est côtier avec la Manche et la mer du Nord. Cette façade littorale est l'une des plus riches de France (en termes de diversité d'habitats d'intérêt européen).

Le Pas-de-Calais est l'un des départements les plus peuplés et les plus urbanisés de France (1,4 million d'habitants, 30 % de moins de 20 ans et 215 habitants au km²). Cependant, il ne comprend aucune grande ville : la plus importante, Calais (intra-muros) représente 80 000 habitants, suivie d'Arras (dont la population s'accroît contrairement à Calais et Boulogne-sur-Mer) et de Boulogne-sur-Mer; Saint-Omer constitue aussi une agglomération importante de plus de 50 000 habitants.

Le Pas-de-Calais est le département qui a le plus grand nombre de communes (896). Presque toutes ces communes appartiennent à des structures intercommunales.

La partie la plus densément peuplée correspond au bassin minier, qui s'est beaucoup développé au cours du XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle, à l'est du département. On n'y trouve pas véritablement de grande ville, mais autour des centres comme Lens, Liévin, Béthune, Bruay-la-Buissière et Hénin-Beaumont, une multitude de petites villes sont accolées les unes aux autres, formant une vaste conurbation qui se prolonge dans le département du Nord jusque Douai et Valenciennes. Ces agglomérations forment un ensemble presque continu de plus de 1,2 million d'habitants (dont plus de la moitié dans le Pas-de-Calais). Par contraste, le centre et le sud du département sont très ruraux (mais tout de même relativement denses), parsemés de très nombreux petits villages et de quelques petites villes.

Source Insee

2.1. Démographie

	Population au 1er janvier 2006	Densité en 2006	Variation de la population de 1999 à 2006	Evolution annuelle moyenne en 1999 et 2006 en %	Due au solde naturel en %	Due au solde migratoire en %	Part de la population régionale
Département du Pas-de-Calais	1 453 387	218	+ 11 965	+ 0,12 %	+ 0,38 %	-0,26 %	36,2 %
Département du Nord	2 565 257	447	+ 10 808	+0,06 %	+0,56 %	-0,50 %	63,38 %
Région Nord Pas-de-Calais	4 018 644	324	22 773	+ 0,08 %	0,50 %	-0,42 %	100 %

2.2. Tableau de bord du Service Public de l'Emploi

Selon les sources du Service Public de l'Emploi Régional (SPER), le département comptabilise 103 492 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C.

Rappel de catégorie Pôle Emploi :

Catégorie A (Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

Catégorie B (Catégories 1, 2, 3 en activité réduite) : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C (Catégories 6, 7, 8) : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D (Catégorie 4) : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;

Catégorie E (Catégorie 5) : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Ces trois tableaux regroupent des informations sur les demandeurs d'emploi (sexe, âge et durée d'inscription).

	Décembre 2008	Septembre 2009	Part régionale	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	
Département du Pas-de-Calais	91 275	103 492	35 %	+ 0,7 %	+ 13 661	+ 15,6 %
Femmes	44 830	48 874	35,6 %	+0,6 %	+ 4 117	+ 9,2 %
Hommes	46 444	56 618	34,4 %	+ 0,8 %	+ 9 544	+ 21,2 %

Source Pôle Emploi – tableau de bord de septembre 09

	Décembre 2008	Septembre 2009	Part régionale	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	
Département du Pas-de-Calais	91 275	103 492	35 %	+ 0,7 %	+ 13 661	+ 15,6 %
Moins de 25 ans	22 469	25 770	38,5 %	- 0,1 %	+ 3 904	+ 17,9 %
50 ans et plus	12 717	14 889	35,4 %	+ 1,5 %	+ 2 269	+ 18 %

Source Pôle Emploi – tableau de bord de septembre 09

	Décembre 2008	Septembre 2009	Part régionale	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	
Département du Pas-de-Calais	91 275	103 492	35 %	+ 0,7 %	+ 13 661	+ 15,6 %
Inscrit depuis plus d'1 an	33 705	38 599	35,9 %	+ 1,3 %	+ 5 701	+ 17,3 %
Inscrit depuis plus de 2 ans	16 550	17 959	37 %	+ 0,4 %	+ 1 346	+ 8,1 %

Source Pôle Emploi – tableau de bord de septembre 09

2.3. Tableau de bord du RSA

D'après l'étude des documents statistiques, que le Conseil général a récupérés par l'intermédiaire du logiciel ELISA, il faut distinguer 2 éléments de contexte : les données consolidées et les données non consolidées.

En effet, mensuellement, la CAF transmet des éléments suite aux entrées et sorties mensuelles du dispositif. Ces éléments de suivis statistiques sont appelés « données non consolidées ».

Sur le mois suivant, la CAF peut avoir des éléments complémentaires à ajouter à ces données, et qui peuvent modifier les données chiffrées. Au bout de 3 mois, la CAF présente les mêmes tableaux avec les dernières modifications appelées « données consolidées ».

2.2.1. Le nombre de bénéficiaires et la typologie du Public

	RSA Socle	RSA Activité	RSA socle et activité	RSA expérimental	RMI résiduel	Total général
Droits payables (nombre total de foyers RSA payés sur le mois)	40 708	16 001	4 715	939	343	62 706
Dont RSA majoré	7 671	1 209	571	ND	ND	9 451
Dont RSA non majoré	33 037	14 792	4 144	ND	ND	54 973
Nombre de personnes couvertes	90 595	44 281	11 420	ND	ND	146 296
Revenus d'activité inférieurs à 500 €	46 752	0	5690			52 442

Source « ELISA / CNAF – Données non consolidées M de décembre 2009 »

Situation familiale	Socle seulement		Activité seulement		Socle + activité		Ensemble	
		%		%		%		%
Type de famille	42 544		15 615		4 390		62 549	
Couple avec enfant	5 424	13%	6 477	41%	1 082	25%	12 983	21%
Couple sans enfant	1 377	3%	1 202	8%	244	6%	2 823	5%
Femme seule avec enfant	15 893	37%	3 571	23%	1 406	32%	20 870	33%
Homme seul avec enfant	597	1%	187	1%	76	2%	860	1%
Femme seule sans enfant	7 405	17%	2 467	16%	816	19%	10 688	17%
Homme seul sans enfant	11 833	28%	1 698	11%	764	17%	14 295	23%
Situation inconnue	15	0%	13	0%	2	0%	30	0%

Source « ELISA / CNAF – Données consolidées M -3 de septembre 2009 »

Age	Socle seulement		Activité seulement		Socle + activité		Ensemble	
		%		%		%		%
Age du titulaire du dossier	42 544		15 615		4 390		62 549	
Moins de 25 ans	5 099	12%	872	6%	339	8%	6 310	10%
De 25 à 29 ans	8 646	20%	2 999	19%	820	19%	12 465	20%
De 30 à 39 ans	11 034	26%	4 745	30%	1 146	26%	16 925	27%
De 40 à 49 ans	9 391	22%	4 964	30%	1 289	29%	15 374	25%
De 50 à 54 ans	4 248	10%	1 549	10%	480	11%	6 277	10%
De 55 à 59 ans	3 203	8%	693	4%	253	6%	4 149	7%
De 60 à 64 ans	853	2%	59	0%	61	1%	973	2%
Plus de 65 ans	65	1%	1	0%	2	1%	68	1%
Age inconnu	5	0%	3	0%	0	0%	8	0%

Source « ELISA / CNAF – Données consolidées M -3 de septembre 2009 »

Ancienneté	Dans le dispositif en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI ou l'API	%	Dans le RSA socle	%	Dans le RSA activité	%
Ancienneté des foyers bénéficiaires	62 404		46 934		20 005	
1 à 3 mois	5 096	8%	4 131	9%	6 526	33%
4 à 6 mois	12 997	21%	48 803	91%	13 479	67%
7 à 12 mois	6 008	10%	/		/	
13 à 24 mois	7 438	12%	/		/	
25 à 36 mois	5 339	9%	/		/	
37 à 48 mois	4 401	7%	/		/	
49 mois et plus	21 125	34%	/		/	

Source « ELISA / CNAF – Données consolidées M -3 de septembre 2009 »

Bénéficiaires en activité	Socle seulement	Activité seulement	Socle + activité	Ensemble
Nombre de foyers bénéficiant du cumul intégral	1 845	476	307	2 628

Source « ELISA / CNAF – Données consolidées M -3 de septembre 2009 »

Nombre de personne (M. et Mme) dont le nombre d'heures travaillées est compris	Activité seulement	%	Socle et activité	%	Ensemble	%
Entre 12 et 20 heures	287	0,07%	368	0,41%	655	0,12%
Entre 21 et 56 heures	1 429	32%	376	42%	1 805	34%
Entre 57 et 72 heures	805	18%	83	9%	888	17%
Entre 79 et 117 heures	1 365	31%	53	6%	1 418	27%
Entre 118 et 152 heures	398	9%	14	2%	412	8%
Plus de 152 heures	129	3%	0	0%	129	2%

Source « ELISA / CNAF »

2.2.2. La montée en charge du dispositif

Au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RSA est en nette progression : +4,4 % entre juin et septembre 2009 (1,26 M foyers au niveau national). Pour le département du Pas-de-Calais, la hausse est de + de 6%, passant de 58 761 foyers en juin 2009 à 62 549 foyers en septembre 2009. Elle s'explique notamment par « l'effet de la crise et ses conséquences sur le marché de l'emploi ».

Répartition des allocations	National juin 2009	Départemental juin 2009	Départemental septembre 2009
RSA socle seul	72%	71%	68%
RSA socle et activité	9%	7%	7%
RSA activité seul	19%	22%	25%

Source « ELISA / CNAF – Données consolidées de octobre 2009 »

Le RSA concerne davantage un public jeune et isolé (sauf pour le public en activité).

En ce qui concerne les allocataires du socle, 37 % sont des femmes seules avec enfant et 28 % des hommes seuls sans enfant.

Pour le RSA activité, la tendance s'inverse avec 41 % de couples avec enfant.

La part des bénéficiaires en couple (avec ou sans enfant) est ainsi beaucoup plus importante parmi les bénéficiaires ayant une activité professionnelle (RSA activité) : 50% de couples avec ou sans enfant parmi les bénéficiaires du RSA activité, contre seulement 16% pour les bénéficiaires du socle.

En ce qui concerne l'âge des bénéficiaires, on ne constate pas de différence entre les catégories ; 60% des bénéficiaires ont moins de 39 ans et 30 % moins de 29 ans.

Un tiers des bénéficiaires du RSA sont présents dans le dispositif depuis plus de 4 ans.

34 % des foyers allocataires du socle ont plus de 49 mois d'ancienneté. 29 % sont des bénéficiaires récemment entrés dans le dispositif depuis moins de 6 mois.

60 % des emplois occupés ont une durée inférieure à un mi temps.

34 % des bénéficiaires déclarent travailler entre 21 et 56 heures par mois, et plus de 60% ont une durée de travail mensuelle inférieure à 78 heures.

Le RSA constitue un gain financier significatif.

En moyenne, un allocataire perçoit 395 € par mois au titre du RSA non majoré et 428 € au titre du RSA majoré (paiement mensuel sans les rappels). Quant aux allocataires du RSA « activité seul », le montant du RSA est inférieur à 200 € par mois pour la très grande majorité d'entre eux.

2.2.3. L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et obligations

Au 31 décembre 2009, le Département est susceptible d'accompagner 52 442 personnes soumises aux droits et obligations. Il s'agit de personnes (allocataires et conjoints) couvertes par le dispositif RSA dont les revenus d'activité sont inférieurs à 500 €.

Depuis la mi-juillet 2009, les services locaux du Département ont déjà orienté 31 906 personnes soit 61 % du public susceptible d'être accompagné. Ces orientations se répartissent de la manière suivante : 46% vers Pôle Emploi, 44 % vers la sphère solidarité et 10% vers la sphère professionnelle.

D'ores et déjà, 10173 contrats d'engagement réciproques solidarité ont été signés, soit 72% des orientations réalisées. En ce qui concerne la sphère professionnelle, le nombre de contrats d'engagement réciproques professionnel réalisés s'élève à 1144 soit, 37 % des orientations.

Le nombre de PPAE sera connu fin du 1er trimestre 2010.

Mesures d'Orientation RSA réalisées entre le 1^{er} juin 2009 et le 25 janvier 2010

Territoires	Orientation Pôle Emploi	Orientation sphère solidarité	Orientation insertion professionnelle	Total
SLAI de l'Arrageois	1 917	1 312	241	3 470
SLAI de l'Artois	1 568	2 225	350	4 143
SLAI de l'Audomarois	699	738	167	1 604
SLAI du Boulonnais	3 126	2 566	208	5 910
SLAI du Calais	2 826	2 515	266	5 607
SLAI d'Hémin-Carvin	1 463	1 132	768	3 363
SLAI de Lens-Liévin	2 343	2 392	829	5 564
SLAI du Montreuillois	344	881	74	1 299
SLAI du Ternois	447	340	159	946
Département	14 743	14 101	3 062	31 906
Total en %	46 %	44%	10%	

Source « GENESIS »



Réalisation des Contrats d'engagement Réciproques depuis le 1^{er} juin 2009

Territoires	Nombre de CER solidarité	Nombre de CER professionnel
Arrageois	426	148
Artois	1 523	238
Audomarois	120	168
Boulonnais	1 479	66
Calais	2 724	150
Hénin-Carvin	519	110
Lens-Liévin	2 761	159
Montreuillois	531	50
Ternois	90	55
Département	10 173	1 144

Source « CAF + GENESIS »

2.2.4. Analyse des premières échelles de distances à l'emploi

L'échelle de distance à l'emploi est un outil à triple usage, initié par le Conseil général lors de la préparation à la généralisation du RSA.

Cet outil sert :

- à vérifier l'orientation préconisée ;
- de support aux bilans d'étape lors des entretiens entre le bénéficiaire et son référent ;
- à analyser l'évolution du bénéficiaire dans son parcours ;
- à déterminer les besoins en termes d'insertion des bénéficiaires du RSA.

De plus, l'échelle de distance à l'emploi ne remplace pas les données socio professionnelles, mais au contraire vient les compléter.

Sur une étude collective, elle permet aussi d'obtenir une analyse de la population bénéficiaire du RSA et des freins à l'emploi rencontrés par celle-ci. En décembre 2009, un premier diagnostic a été réalisé avec les échelles faites par les territoires, de façon à représenter environ 10% des bénéficiaires du RSA Socle soit un total de 3 679 échelles.

Au fur et à mesure, l'étude sera faite régulièrement afin de mieux connaître la population soumise aux droits et aux devoirs.

Pour rappel, ce premier constat est basé sur les dires des personnes interrogées.

En effet, le bénéficiaire et son interlocuteur se mettent d'accord sur un échelon correspondant le mieux à la réponse et inscrivent une croix sur ce palier. Ils procèdent ainsi pour chaque item. Ce ne sera que lors du bilan du Contrat d'Engagement Réciproque ou du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi que l'échelle sera revue et réajustée en fonction de l'évolution de la personne.

Orientation des personnes dans le champ des Droits et Devoirs en effectifs

	Personnes dans le champ des droits et Devoirs L262-28	Parcours d'insertion envisagée :		En attente d'orientation (*)
		Orientation à dominante professionnelle	Orientation à dominante sociale	
Echelles traitées pour l'étude :	3 679	42,57%	38,52%	18,92%
Age :				
moins de 25 ans	492	304	141	185
25 à 29 ans	514	350	118	176
30 à 39 ans	1 038	593	348	97
40 à 49 ans	927	494	365	68
50 à 59 ans	560	148	283	129
60 ans et plus	120	29	61	30
non connu	28	12	10	6
Situation familial :				
Homme	1 084	653	285	146
Femme	2 595	913	1 132	550

Sur les 3 679 échelles étudiées, les premiers constats sont :

42,57% sont des personnes dont l'orientation est à dominante professionnelle ;

70% concernent un public féminin ;

53% sont âgées entre 30 et 49 ans ;

Les personnes en « attentes d'orientation » correspondent aux situations dont les freins repérés dans l'échelle nécessitent l'appréciation de l'équipe d'orientation pour valider ladite orientation.

Les thèmes abordés au travers de questions dans cette étude

■ Le logement - Que pensez-vous de votre logement actuel ?

22% de la population départementale exprime des problèmes liés à l'inadaptation du logement (insalubrité, coût financiers, taille du logement, environnement, ...).

Ce phénomène est plus présent sur les territoires du Boulonnais et d'Hénin-Carvin avec (28% et 30%) et les territoires de l'Arrageois et de Lens-Liévin (25% et 23%).



	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Je suis satisfait de mon logement actuel	63,18%	59,80%	65,32%	53,37%	80,93%	54,59%	65,24%	62,11%	66,67%	68,07%
Mon logement est inadapté (insalubre, cher, trop petit, buyant)	22,04%	24,84%	19,09%	28,37%	5,67%	30,13%	23,17%	21,46%	16,45%	24,37%
J'ai un hébergement provisoire qui me convient	7,20%	5,23%	8,41%	10,10%	5,67%	9,61%	5,08%	8,03%	7,79%	2,94%
Mon logement est éloigné de tout	1,66%	1,63%	1,75%	0,96%	1,03%	0,87%	0,48%	2,76%	3,03%	2,10%
Je dois quitter mon logement	4,01%	4,25%	3,85%	5,29%	3,61%	2,18%	4,29%	4,77%	2,60%	2,10%
Je n'ai pas de logement	1,91%	4,25%	1,58%	1,92%	3,09%	2,62%	1,75%	0,88%	3,46%	0,42%

■ Le transport - Disposez-vous d'un moyen de transport pour vous rendre à votre travail ?

44% de la population déclare n'avoir que les transports en commun pour se rendre au travail. Ce qui peut poser le problème de la disponibilité de la personne (en fonction de l'organisation des transports en commun) pour le retour à l'emploi. Ce constat, bien qu'il soit plus marqué sur le territoire du Boulonnais avec 66% des personnes, reste présent sur tout le Département. Littoral : Boulogne (66%), Calais (50%) et Montreuil (48%) ; secteur rural : Arras (51%) ; secteur urbain : Henin-Carvin (48%), Artois (44%), Lens (42%).

L'Audomarois et le Ternois rencontrent moins cette difficulté, car les bénéficiaires du RSA déclarent avoir un moyen de locomotion autonome pour 54% sur le premier territoire, et 42% pour le deuxième.

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Je n'ai aucune difficulté de transport	17,78%	16,67%	12,26%	10,10%	8,81%	20,09%	18,25%	34,63%	12,55%	0,84%
Je suis mobile à plus de 25 km	5,11%	3,59%	5,78%	2,64%	3,83%	6,99%	7,78%	2,26%	8,23%	8,82%
Je suis mobile à moins de 25 km	11,17%	8,50%	12,43%	5,77%	11,49%	10,92%	15,87%	6,52%	9,52%	25,63%
J'ai un moyen de locomotion autonome mais j'ai des difficultés à me déplacer	8,26%	7,52%	9,98%	3,13%	7,28%	7,42%	5,71%	10,41%	12,55%	11,34%
Je n'ai que les transports en commun	43,76%	50,65%	44,31%	65,87%	50,19%	48,03%	42,54%	31,49%	23,38%	47,90%
Je n'ai aucun moyen de transport à ma disposition	13,92%	13,07%	15,24%	12,50%	18,39%	6,55%	9,84%	14,68%	33,77%	5,46%



■ La santé - Votre santé vous permet-elle de reprendre une activité ?

Globalement, les personnes interrogées sont satisfaites de leur état de santé (55%), et seulement 19% déclarent que leur état de santé est un obstacle à l'activité. Ce constat est très marqué sur l'Audomarois et l'Arrageois avec, respectivement, 73% et 67% des bénéficiaires RSA qui déclarent n'avoir aucun problème de santé.

Par contre, le territoire du Calais a une tendance inverse avec 35% du public qui signale que sa santé ne lui permet pas de reprendre une activité.

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Oui, pas de problème particulier	55,18%	66,67%	43,08%	48,56%	34,48%	55,90%	55,56%	73,02%	49,78%	47,48%
Juste quelques soucis de santé	12,99%	9,48%	15,94%	10,10%	13,41%	17,90%	11,43%	12,17%	14,29%	15,97%
Oui, mais je ne peux plus exercer certains métiers	4,10%	1,63%	7,88%	3,37%	3,45%	5,24%	5,08%	1,88%	6,49%	1,68%
Oui, mais une activité adaptée	9,19%	8,82%	10,16%	10,82%	10,73%	5,68%	8,41%	6,40%	8,23%	18,49%
Oui, mais je dois souvent m'absenter	2,17%	0,98%	2,45%	3,13%	3,07%	1,31%	3,02%	0,75%	1,30%	4,62%
Non, pas du tout	16,36%	12,42%	20,49%	24,04%	34,87%	13,97%	16,51%	5,77%	19,91%	11,76%

■ L'emploi et le retour à l'emploi - A quand remonte votre dernier emploi ? Et selon vous, êtes-vous prêt à reprendre un emploi ?



Sur l'ensemble des échelles de distance à l'emploi, se retrouve essentiellement une population très touchée par l'inactivité, avec plus de 34% des personnes dont l'activité remonte à plus de 5 ans.

Cette étude ne tient pas compte des personnes sans activité (la distinction entre une personne qui n'a jamais travaillé et une personne qui arrive dans le monde du travail n'a pas été possible à faire).

Par contre, 51% des personnes se disent prêtes à reprendre immédiatement un emploi, et principalement sur les territoires de l'Audomarois (65%), le Montreuillois (58%), Hénin - Carvin (55%) et Lens-Liévin (54%) pour lesquels :

32% s'estiment immédiatement prêtes (plus particulièrement dans l'Audomarois, le Montreuillois et le Ternois);

10% recherchent un temps partiel (cela concerne les territoires d'Hénin-Carvin, du Boulonnais et du Montreuillois);

9% souhaitent un emploi avec une formation ou/et un accompagnement (principalement sur les territoires de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de l'Arrageois).

■ A quand remonte votre dernier emploi ?

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
3 mois ou moins	12,10%	13,07%	12,78%	11,89%	3,83%	7,86%	10,95%	16,06%	17,32%	10,22%
6 mois	4,00%	3,92%	2,98%	6,15%	3,07%	3,49%	2,86%	6,52%	5,63%	1,08%
Plus d'un an	9,21%	5,88%	7,01%	12,30%	3,45%	10,04%	10,95%	12,67%	6,49%	9,14%
Plus de 2 ans	15,19%	16,99%	13,13%	20,90%	10,34%	12,66%	16,67%	17,57%	12,55%	13,71%
Plus de 5 ans	34,74%	33,99%	39,23%	0%	49,04%	39,74%	34,92%	24,97%	32,03%	63,98%
Je n'ai jamais travaillé	23,73%	26,14%	24,87%	48,77%	30,27%	26,20%	23,65%	22,21%	25,97%	1,88%

■ Et selon vous, êtes-vous prêt à reprendre un emploi ?

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Oui, immédiatement	32,40%	30,07%	26,09%	21,63%	17,24%	25,76%	33,02%	47,55%	35,06%	37,39%
Oui, mais à temps partiel	10,06%	8,50%	9,63%	12,98%	4,98%	17,90%	9,37%	9,41%	4,33%	15,55%
Oui, mais avec des formations ou/et un accompagnateur	9,00%	10,13%	8,93%	9,38%	8,05%	10,92%	11,59%	8,16%	5,63%	5,46%
Oui, mais pas n'importe quel emploi	7,83%	6,21%	7,53%	7,21%	8,05%	7,42%	7,30%	7,90%	12,55%	8,40%
Non, pas pour l'instant (difficulté à résoudre, papiers administratif)	28,68%	33,01%	29,95%	37,02%	31,42%	27,07%	29,52%	18,70%	33,77%	30,25%
Je ne sais pas	12,04%	12,09%	17,86%	11,78%	30,27%	10,92%	9,21%	8,28%	8,66%	2,94%

■ Les Contraintes - Avez-vous des contraintes familiales qui vous gênent dans votre recherche d'emploi ?

Pour 41% des bénéficiaires, la recherche d'emploi est freinée par des contraintes, comme par exemple le fait de s'occuper d'un proche à plein temps ou régulièrement...

Cependant, la contrainte la plus marquante et fréquente concerne les horaires, qui représentent 39% des contraintes signalées, et qui touchent les territoires d'Hénin-Carvin, du Boulonnais, du Montreuillois et de l'Artois.

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
J'ai une famille qui me soutient beaucoup	17,48%	12,75%	18,91%	8,17%	13,03%	14,41%	18,25%	30,36%	10,39%	5,88%
Pas de contraintes particulières	40,58%	35,95%	39,93%	34,13%	40,61%	35,37%	36,19%	40,40%	2,81%	64,71%
Autres contraintes horaires	9,70%	11,11%	8,23%	16,59%	14,56%	11,35%	12,38%	5,02%	8,66%	2,10%
J'ai des contraintes horaires	16,58%	15,69%	18,04%	22,12%	11,49%	23,14%	16,51%	12,42%	15,15%	19,33%
Je dois rester souvent au domicile pour m'occuper d'un proche	7,56%	6,86%	6,83%	9,13%	11,11%	8,73%	9,84%	4,52%	7,36%	6,72%
Je dois m'occuper d'un proche à plein temps	8,10%	17,65%	8,06%	9,86%	9,20%	6,99%	6,83%	7,28%	5,63%	1,26%

■ L'adaptation et la sociabilisation - Avez-vous des difficultés à vous adapter à votre travail ? Et quelles personnes rencontrez-vous dans la semaine ?

Dans la globalité, les Bénéficiaires du RSA déclarent n'avoir aucun problème d'adaptation dans le travail que ce soit par rapport aux relations avec des supérieurs hiérarchiques, des collègues, au respect des horaires ou dans le travail en équipe.

Par contre il s'agit d'une population peu impliquée dans la vie associative et le monde extérieur.

■ Avez-vous des difficultés à vous adapter à votre travail ?

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calais	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Aucun problème	91,17%	93,46%	91,07%	86,78%	88,12%	90,83%	91,43%	92,97%	92,64%	91,60%
Des relations avec les collègues	1,71%	1,31%	2,10%	1,68%	1,53%	1,31%	2,38%	1,63%	1,30%	0,84%
Des difficultés à travailler en équipe	2,50%	1,31%	2,45%	1,68%	3,07%	2,18%	1,90%	4,02%	1,73%	2,52%
Des difficultés à être à l'heure	0,90%	0,98%	1,05%	1,20%	0,77%	3,06%	0,32%	0,38%	0,43%	1,68%
Problèmes avec la hiérarchie	0,49%	0,33%	0,35%	1,44%	0,38%	0%	0,79%	0,13%	0,43%	0,42%
Oui, souvent	3,23%	2,61%	2,98%	7,21%	6,13%	2,62%	3,17%	0,88%	3,46%	2,94%



■ Et quelles personnes rencontrez-vous dans la semaine ?

	Département	Arrageois	Artois	Boulonnais	Calaisis	Hénin-Carvin	Lensois	Audomarois	Ternois	Montreuillois
Les personnes de l'association où je suis bénévole	4,95%	5,88%	4,55%	2,64%	2,68%	9,17%	6,35%	4,64%	6,93%	2,52%
En plus, je vois les personnes de mon club, de ma chorale, de mon association...	5,06%	4,25%	7,18%	2,16%	1,53%	3,49%	5,08%	7,15%	7,36%	2,10%
En plus, je vois des personnes extérieures à ma famille (voisins, amis)	52,03%	58,82%	51,31%	49,52%	41,00%	46,72%	58,89%	52,32%	56,58%	42,02%
En plus, je vois ma famille	23,84%	16,63%	26,09%	35,82%	40,61%	26,64%	16,83%	15,81%	16,88%	35,29%
Les commerçants et les services administratifs	11,23%	11,11%	8,58%	6,49%	11,11%	9,17%	10,95%	14,68%	10,82%	17,65%
Je ne veux voir personne	2,91%	1,31%	2,28%	3,37%	3,07%	4,80%	1,90%	5,40%	0,43%	0,42%

3/Identification des axes

3.1. L'opérationnalité du Pacte

Afin de formaliser et signer le Pacte Territorial pour l'Insertion pour le 31 mars 2010, le processus préparatoire initié par le Conseil général s'est articulé en deux temps.

Dans un premier temps, cela s'est fait sur le principe d'une démarche projet en interne par le biais d'un groupe de travail thématique Siège/Territoire. Lors de ce groupe, en s'appuyant sur la gouvernance de l'expérimentation du RSA, il a été évoqué la question du Pacte Territorial, de ses enjeux, de la place des partenaires, de la définition des axes stratégiques et de la création d'un règlement de fonctionnement.

Cette démarche s'est concrétisée par l'installation du Pacte Territorial pour l'Insertion le 29 septembre 2009. Au total, 191 partenaires ont été mobilisés (139 au titre des partenaires extérieurs et 59 pour l'interne).

Le Département a constitué dix groupes de travail permettant d'apporter des réponses aux axes stratégiques identifiés. Chaque groupe, composé de partenaires internes et externes, a eu pour mission de formaliser la réflexion à partir d'un état des lieux pour réaliser les premières pistes d'orientation.

La fin des travaux a eu lieu mi-décembre, pour répondre aux exigences imposées par la loi et des différentes instances de validation.

Dans un deuxième temps, le Département a lancé, par l'intermédiaire des Maisons du Département Solidarité et des Conseillers généraux, référents de la politique d'insertion, les 9 pactes locaux.

Ce travail, mis en œuvre dans la même démarche que le Pacte Territorial pour l'Insertion, et avec le partenariat local, a pour objectif d'analyser les besoins, d'étudier l'offre d'insertion existante et d'identifier les besoins non couverts, en lien avec les axes stratégiques du Pacte Territorial.

Ensuite, la poursuite des travaux des pactes locaux portera sur l'identification des projets à créer et à mettre en œuvre (en application du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial pour l'Insertion). La finalisation et la validation des Pactes Locaux sont prévues pour le mois de septembre 2010.

Au mois de décembre 2009, une première phase des travaux des Pactes Locaux a été sollicitée pour alimenter et compléter le Pacte Territorial pour l'Insertion avant sa finalisation.

La poursuite des travaux des Pactes Locaux portera sur l'identification des projets à créer et à mettre en œuvre (en application du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial pour l'Insertion). La finalisation et la validation des Pactes Locaux sont prévues pour le mois de septembre 2010.

3.2. Définition des axes

Comme précisé précédemment, le Conseil général du Pas-de-Calais a défini 3 axes stratégiques, présentés ci-dessous avec les groupes de travail correspondant.

Axe 1 : favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi.

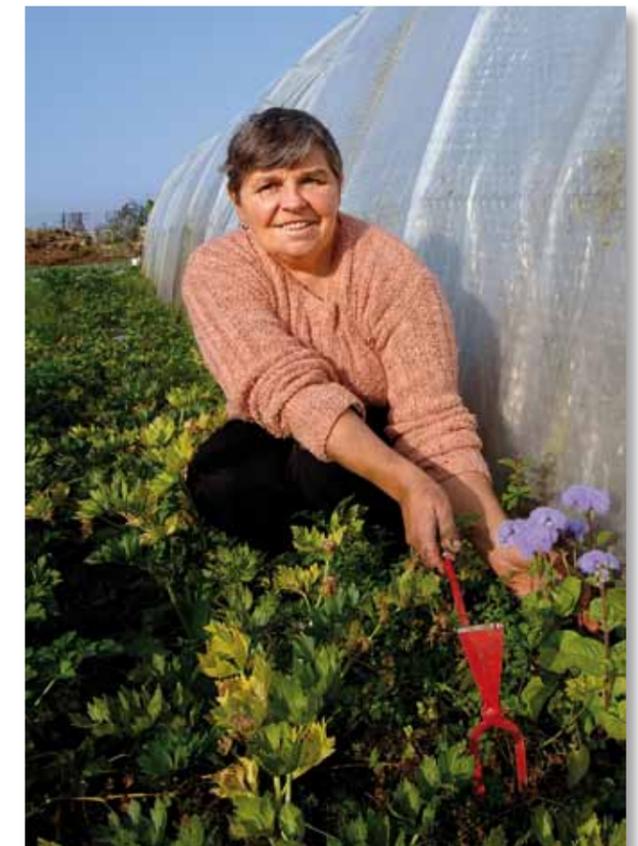
3 groupes de travail ont été mis en place sur les questions de la remobilisation et de l'accompagnement, de l'accès et du maintien dans l'emploi, la transversalité des politiques d'insertion professionnelle.

Axe 2 : protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie.

5 groupes de travail ont été sensibilisés sur les questions de la santé, du logement, de l'accompagnement en économie sociale et familiale, de l'autonomie et du soutien à la parentalité.

Axe 3 : coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA.

2 groupes de travail ont porté leur réflexion sur les questions permettant d'assurer la complémentarité et le développement d'une politique coordonnée et évaluée.



Première partie

Favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi



Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, il s'agit pour l'essentiel de favoriser l'accès à l'emploi durable et de permettre la sortie pérenne du dispositif.

A ce titre, la politique d'insertion professionnelle cristallise de nombreux acteurs intervenant sur l'offre de droit commun. Cette offre comprend différents outils développés par les acteurs de la sphère emploi tels que l'Etat, le Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le Conseil Régional, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), les Missions Locales, l'Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)...

Cette politique volontariste, en termes d'insertion professionnelle, s'appuie par ailleurs sur un réseau d'acteurs associatifs, que sont notamment les structures d'insertion par l'activité économique, les organismes de formations ou de placements à l'emploi, etc.

La recherche de passerelles avec le monde économique, doit être poursuivie et renforcée, particulièrement, avec les branches et fédérations professionnelles, les entreprises en besoin de mains d'œuvre sur les métiers en tension, etc.

L'insertion professionnelle doit concourir au développement économique par une réponse adaptée en matière d'offre d'emploi. La richesse produite par le développement économique doit contribuer à cette ambition de retour à l'insertion durable des publics les plus vulnérables.

La politique d'insertion professionnelle initiée par le Conseil général se positionne dans une logique de parcours d'actions subsidiaires. A cet effet, le Conseil général dispose de ses propres actions d'Insertion Professionnelle.

Il se situe également dans une perspective de transversalité au moyen de la mutualisation des compétences visant à concourir à l'objectif d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

I/ Remobiliser et accompagner vers l'emploi

I.1 Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
Outils de diagnostic et actions préparatoires	
Lieu de partage d'informations : Service Public de l'Emploi (SPE), les équipes d'animations territoriales (« diagnostic territorial partagé »)...	Les référents ont-ils connaissance de l'ensemble des outils ? Quel plan d'action à mettre en place sur le volet de la communication ? Le « saucissonnage » des interventions : les passerelles ne sont pas faites.
Insertion par l'Activité Economique	
Partenariat actif / participation au Dialogue de gestion / Comité de Pilotage...	Fragilité des structures d'insertion par l'activité économique. Problème de multiplication des documents administratifs selon les financeurs / faut-il professionnaliser les structures ou simplifier les procédures ?... Impact des critères FSE...

I.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés :

- Comment créer un contexte favorable à l'accompagnement vers l'emploi ?
- Quel diagnostic individuel et professionnel ?
- Quel devenir pour l'insertion par l'activité économique ?
- Quelles perspectives pour les contrats aidés ?

Différents thèmes ont été abordés par le groupe, principalement sur l'idée majeure que la personne doit être orientée et guidée sur le dispositif adéquat. Cela n'est possible que si les « accompagnants » sont formés et professionnalisés (la montée en qualification).

Formation ETAIE / CIP / VAE

Il a été question notamment de créer un parcours individualisé permettant aux bénéficiaires du RSA de définir et valider un projet professionnel ; de mettre la personne au centre du dispositif ou encore d'éviter les empilements de dispositifs, de clarifier les rôles de chacun et de mettre en place une veille et une évaluation annuelle.

I.3. Les orientations définies.

Des pistes de réflexion ont émergé du groupe. Ces pistes ont été priorisées afin de les décliner sur un mode opérationnel par l'intermédiaire de fiches orientations.



■ Orientation 1

Améliorer l'orientation et le suivi du public sur les dispositifs par la communication, la formation et l'information auprès des référents (au sein des parcours dans le contrat d'engagement) et des encadrants (au sein des SIAE)

■ Objectifs

Améliorer la lisibilité des dispositifs pour les référents : permettre à la personne d'intégrer une action adéquate à sa problématique.

Connaître l'ensemble des dispositifs à utiliser pour permettre la montée en qualification des encadrants.

Utiliser des structures proposant une activité économique.

■ Description

Pour les référents

Partir du parcours du bénéficiaire, afin d'articuler au mieux son orientation en utilisant l'ensemble des dispositifs selon les besoins repérés.

Pour cela, il est nécessaire de connaître l'ensemble des dispositifs (Région, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, Conseil général, ...) qui existent, et donc s'informer, se former et se documenter, et d'animer les dispositifs sur chaque territoire.

Création d'une boîte à outils, voire de « fiches actions », éventuellement d'un site internet dédié aux référents / prévoir une étude de faisabilité?

Pour les encadrants

Travailler sur la formation (ingénierie des besoins) tout en mobilisant les OPCA, DLA, Fonds Région, Contrat de plan Etat, ... et les autres outils :

- URIAE : catalogue de formation avec l'OPCA et OF / Période de professionnalisation ;
- GIP Inseraction : DLA, fonds propres ;
- les partenaires : Dialogue de gestion.



■ Orientation 2

Soutenir l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et simplifier les démarches administratives

■ Objectifs

Poursuivre le soutien auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

Faciliter l'accompagnement des publics par la mobilisation du Contrat Unique d'Insertion non Marchand.

Mettre en cohérence les demandes administratives des différents partenaires par la simplification des demandes et des bilans. Envisager un dossier unique pour l'ensemble des partenaires.

■ Description

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) représentent un outil important dans l'accès ou le retour à l'emploi des publics en insertion. Ces structures, en plus de mettre le public à l'emploi sous contrats aidés, missions intérimaires, vacations, proposent un accompagnement technique et socioprofessionnel dans un moment du parcours.

Dans le cadre des conventions signées, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) apportent une plus-value sur le dispositif autant sur l'accompagnement vers l'emploi que dans le maintien dans l'emploi.

En tant que référents professionnels, ils participent à l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du Rsa et développent des actions en partenariat avec le Conseil général.

Le soutien des SIAE et des PLIE devra se valoriser au travers de conventions mais aussi par les Clauses d'insertion, la simplification des demandes administratives et dans la mise en place de contrats uniques d'insertion non marchand.

Pour cela, il faudra développer le lien avec le CDIAE, s'adapter à chaque partenaire et construire un compromis sur un dossier unique, sachant que le temps dégagé sur la rédaction d'un dossier commun permettra à chaque structure de construire des parcours adaptés à chaque personne.

Réunir l'ensemble des partenaires n'est pas si simple, rappelons l'historique : en 2007, un dossier unique a été construit par l'ensemble des partenaires, cependant il n'a jamais été exploité. Pour cela, il ne faudrait pas reproduire la même démarche, mais réinventer un partenariat novateur.

La faisabilité et l'implication des partenaires dépendront des volontés institutionnelles et politiques.

A titre indicatif la convention Pôle Emploi va être annexée à la convention DIRECCTE

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Etat (DIRECCTE)
- Conseil Régional
- Pôle Emploi
- PLIE
- EPCI
- Les têtes de Réseaux
- URIAE
- C2RP
- URIOPPS

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction du Développement Economique des Territoires
- Mission Agenda 21
- Mission Canal/Seine Nord

Etat d'avancement

- Lancement 2ème semestre 2010
- A titre indicatif la convention Pôle Emploi va être annexée à la convention DIRECCTE

Indicateurs pour évaluation

- Développement de dossier unique
- Le temps administratif dégagé vers les personnes accompagnées

2/ Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi

2.1 Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
<p>Volet immersion en Milieu Ordinaire du Travail</p> <p>Offre suffisante et diversifiée en la matière Pas de limite de l'enveloppe financière Pôle Emploi.</p>	<p>Des délais parfois trop longs pour actionner les dispositifs et ne répondant pas à l'attente des employeurs.</p>
<p>Volet professionnalisation/Formation</p> <p>Statut de stagiaire de la formation professionnelle pour les publics entrant dans le PRF.</p>	<p>Délocalisation des OF notamment en milieu rural.</p> <p>Non flexibilité du dispositif régional en raison de la gestion du PRF en appels d'offres pluriannuels.</p>
<p>Volet suivi et maintien dans l'emploi</p> <p>Multiplicité des dispositifs mis en œuvre : offre suffisante (point qui est aussi un point faible).</p>	<p>- Sous qualification des publics Bénéficiaires du RSA qui induit une difficulté supplémentaire dans le placement.</p> <p>- Multiplication de la prospection au niveau des employeurs par différents intervenants (Point qui est aussi un point fort)</p>

2.2 Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés :

- Comment valoriser et renforcer les compétences et qualifications professionnelles ?
- Quel développement pour l'initiative économique ?
- Comment mobiliser les employeurs et développer de nouvelles formes de prospections ?
- Comment favoriser l'adéquation entre offre et demande d'emploi ?

Différents thèmes ont été abordés par ce groupe. Ces thèmes concernaient les outils de rapprochement avec le monde de l'entreprise ; la formation qualifiante ; les outils de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi ; le soutien à l'initiative économique et les outils d'aide au maintien dans l'emploi.

Des pistes de réflexion par périmètre de travail ont émané de ce groupe. Ces pistes de réflexion concernent le volet immersion en Milieu Ordinaire du Travail, le volet professionnalisation/formation et le volet suivi et maintien dans l'emploi. Ces pistes ont été déclinées sur un mode opérationnel par l'intermédiaire de fiches orientations.



FAVORISER ET PROMOUVOIR L'INSERTION VERS L'EMPLOI

Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi

■ Orientation 1

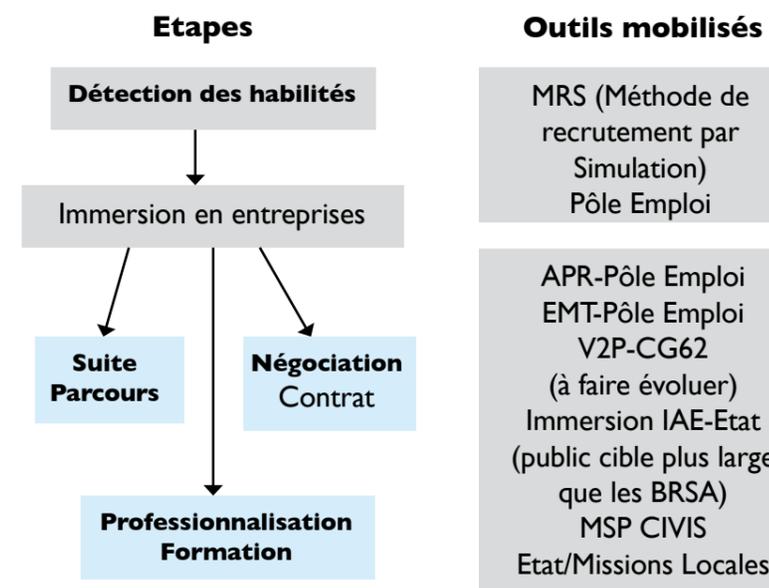
Accentuer les périodes d'immersion en milieu ordinaire de travail

■ Objectifs

Contractualiser entre le Conseil général et les partenaires dans l'optique de décliner une articulation d'étapes efficaces (détection des habilités / Immersion en entreprises).

■ Description

Schéma d'articulation / Maillage envisagé



Les outils mobilisés sont opérationnels, reste l'articulation à développer et à encourager avec les porteurs impliqués dans cette démarche.

Questions posées :

- Quelle formalisation (charte, convention, accord cadre...)?
- Quels domaines d'activité ? Cf Pacte Local d'Insertion.
- Quelle gouvernance ? Idée de mettre en place un groupe expert restreint par territoire afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Pôle Emploi
- Conseil Régional
- Dispositif Etat (en terme de dispositifs d'immersion en entreprise)
- OPCA
- AGEFIPH
- Cap'Emploi
- PLIE
- Missions Locales
- GEIQ

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction du Développement Economique des Territoires
- Mission Agenda 21

Etat d'avancement

A déterminer

■ Orientation 2

Professionaliser les parcours d'insertion des bénéficiaires

■ Objectifs

Signer un protocole de qualification partagé : Conseil général / Conseil Régional / Pôle Emploi / Etat.

Améliorer l'accès des bénéficiaires au dispositif de formation du Programme Régional de Formation, ouvert aux bénéficiaires du RSA

Il s'agira également de s'appuyer sur un potentiel de qualification de façon à valoriser les formations vers ces publics cibles.

■ Description

Protocole d'accord Conseil Régional – Conseil général :

– Fiabiliser l'identification des bénéficiaires du RSA sur les actions du Programme Régional de Formation afin d'optimiser les travaux de diagnostic partagé,

– Contribuer à une meilleure information des bénéficiaires sur l'offre de formation

– Renforcer les partenariats sur les territoires dans le cadre de participations aux instances territoriales prévues pour la mise en oeuvre des politiques concertées.

– Permettre des expérimentations sur les territoires, notamment en termes de prescription par les référents RSA

Démultiplication de l'offre de formation par la mutualisation des enveloppes financières, y compris celle du Conseil général.

Engagement d'un suivi, d'un observatoire (au sortir du volet qualifiant – 6 mois à 1 an).

Identification des problématiques des territoires ruraux (identifications de besoins spécifiques).

Travail sur les contrats aidés (CUI) en lien avec les OPCA et le CNFPT.

La faisabilité s'appuiera sur les dispositifs existants.

La mutualisation des dispositifs pourra être définie dans un protocole.

Porteurs et partenaires impliqués

- Conseil Régional
- Conseil Général
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap Emploi
- OPCA
- Etat (DIRECCTE)

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction du Développement Economique des Territoires
- Missions Agenda 21

Etat d'avancement

- 1^{er} semestre 2010 : signature du protocole
- 2^{ème} semestre 2010 : mise en application du protocole

Indicateurs pour évaluation

- Formalisation du protocole
- Degrés avancement (mutualisation); identification des résistances et des coopérations
- Création d'indicateurs spécifiques (critères qualitatifs et quantitatifs)

■ Orientation 3

Suivre et améliorer les conditions de maintien dans l'emploi

■ Objectifs

Mutualiser l'offre prospective à l'échelon territorial et départemental. Travailler sur le développement en réseau.

Permettre l'accès à l'emploi durable par la mobilisation du Contrat Unique d'Insertion marchand.

Faire évoluer les dispositifs d'initiative économique (création entreprise).

Poursuivre les opérations de placement en entreprise.

■ Description

Il conviendra de s'appuyer sur les exemples de mutualisation de façon à généraliser ce type de pratiques sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, un cadrage départemental sera amorcé afin de répondre aux problématiques locales, tout en se conformant aux objectifs du porteur du projet.

Il s'agira notamment :

- d'optimiser la connaissance des employeurs potentiels sur les territoires du Département ;
- de favoriser la mutualisation des offres à court terme et à moyen terme. Une attention particulière sera apportée sur les offres à moyen terme ;
- d'identifier les risques potentiels, que la personne est susceptible de rencontrer dans sa prise de poste, en développant l'accompagnement dans l'emploi dans une logique de sécurisation et de maintien dans l'emploi.

Exemples :

- Plateforme collaborative RH (territoire Audomarois) création d'un lieu d'expertise ; prospection des entreprises du territoire dans l'optique de leur apporter des solutions.
- Centre de ressources en prospective et Développement des Compétences (territoire Artois).
- Plateforme Emploi-Mutations Economiques (territoire Boulonnais).

Pour la faisabilité, il faudra renforcer les coordinations entre les parties prenantes dans un souci d'optimisation des moyens humains.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- GEIQ
- Etat
- PLIE
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap Emploi
- OPCA
- MDE
- CCI

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction du Développement Economique des Territoires
- Mission Agenda 21
- Maisons du Département Développement local

Etat d'avancement

- En cours

Indicateurs pour évaluation

- Potentiels d'employeurs identifiés
- Suivi du nombre de bénéficiaires de retour à l'emploi et mesure du taux de pérennisation

3 / Transversalité des politiques d'insertion professionnelle

3.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles).

Forces	Faiblesses
<p>Clauses Insertion</p> <p>La Clause c'est une vraie « philosophie » qui est expliquée aux Entreprises.</p> <p>Travailler un partenariat avec les acteurs de l'insertion et entreprises pour bien repérer le public et les besoins.</p> <p>L'expérience du CG/PLIE pourrait permettre de le rendre force d'accompagnement et de formation dans ce thème. Avec certaines communes, les plus petites, travailler plus avec l'Art. 30. (Prendre en considération la note de Bercy du 30 octobre 09 précisant le caractère d'opérateur social des ACI) Atelier d'insertion – achat d'une prestation auprès d'une SIAE et qui peut être à long terme.</p> <p>S'appuyer de la MIE, voir la Mission d'Ingénierie et d'Assistance Départementales (MIAD), pour permettre localement de promouvoir la clause.</p> <p>Obligation dans le cadre de l'ANRU.</p> <p>L'aide du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permettre un accompagnement aux SIAE.</p> <p>La Mutualisation des politiques publiques</p> <p>Un très bon résultat et satisfaction auprès des collègues : SRA/ SRT (Suppléances et Remplacements).</p> <p>Pas de difficulté pour les associations intermédiaires. Idem pour les services déconcentrés du CG avec les mêmes résultats.</p> <p>Volonté de l'étendre sur d'autres compétences professionnelles.</p> <p>Sur les MAPAD dans le Calais – l'entretien des espaces verts est mis en place dans le cadre de la clause 30.</p> <p>Utiliser les conférences territoriales pour sensibiliser les Elus sur le champ de l'insertion et du développement durable.</p> <p>Différents outils et contrats mis en place par le CG avec les EPCI à mettre en valeur pour l'insertion professionnelle.</p> <p>Financement dans le cadre du tourisme de gîtes (Intervention de SIAE).</p>	<p>A développer cette philosophie auprès des entreprises pour que cela soit mieux compris.</p> <p>Parfois, le frein est technique ou politique, par manque de sensibilisation.</p> <p>Acter les taux de main d'œuvre de façon homogène afin d'éviter les polémiques avec les Entreprises. Attention, il faut rester raisonnable sur le nombre d'heures.</p> <p>Penser à développer des clauses pour les femmes.</p> <p>Encore trop timide pour l'extension ou la mise en œuvre dans les collectivités.</p> <p>Pas assez d'utilisation du DLA. Manque de formation des SIAE.</p> <p>Dans les communes et collectivités : concurrence avec les contrats (CDD, ...) - Volonté politique d'aider ses habitants. sur la répartition des AI sur le département, difficultés de repérage du public sur les secteurs ruraux. Comment trouver des porteurs de projets pour développer les associations ?</p> <p>Besoins dans les collèges pour l'entretien des Espaces verts pendant les périodes de vacances d'été et vacances de printemps.</p> <p>Idée des ESAT mais qui ont des difficultés à y répondre (Couverture départementale, moyens humains, ...). Idée 2 : Expérimentations avec des Structures d'insertion.</p> <p>Manque de tremplin entre l'insertion, les outils de la contractualisation. Travailler avec les directions et les Directeurs de Maisons pour travailler sur la contractualisation (tronc commun adaptable sur les territoires).</p> <p>► Trouver un moyen d'insérer ce tronc commun par rapport à chaque diagnostic de territoire.</p> <p>► Ce travail serait plus à mettre en œuvre avec le DMDS et en lien avec les DMDDL</p>

Forces	Faiblesses
<p>Intervention autour du sport : plus sur l'intégration sociale dans un club que sur de l'insertion professionnelle. Certains projets peuvent faire l'objet d'actions d'insertion. Pb. sur les appels à projet sport : le repérage du public. Travailler autour des contrats autour de la culture, ...</p> <p>Initier des dynamiques d'insertion professionnelle dans le cadre des Grands Projets du Département</p> <p>Offre des possibilités d'emploi et d'insertion pour les publics</p> <p>Transversalité entre les partenaires internes et externes.</p> <p>Idée, dans le cadre du financement, intégrer l'obligation d'insertion professionnelle (ex. : les clauses d'insertion.).</p> <p>Contractualisation avec les EPCI</p> <p>Profiter des nouvelles contractualisations en lien avec le PSD pour voir comment mieux intégrer l'insertion professionnelle.</p> <p>Chaque contractualisation est vue de manière systématique dans le cadre d'un lien avec le PSD.</p>	<p>Fédérer autour des outils existants des autres partenaires internes et externes.</p> <p>Attention à la sortie durable des publics à la suite de grands projets (expérience vécue dans le cadre du tunnel sous la manche). Dans le cadre de certains projets – Pas maître d'ouvrage. Transversalité entre les partenaires internes sur des grands projets du Département pour qu'ils soient des forces d'insertion professionnelle (projets du site des 2 caps, JO 2012).</p> <p>Dans le cadre de la contractualisation, l'insertion professionnelle apparaît comme une simple déclaration d'intention.</p>

3.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés

- Comment créer des passerelles pour le développement des projets communs avec les directions opérationnelles du Conseil général ?
- Comment développer les clauses sociales dans la commande publique ?
- Comment initier de nouvelles pratiques d'insertion professionnelle ?

Différents thèmes ont été abordés



- Favoriser la commande publique socialement responsable (élargir notamment les clauses d'insertion à la commande publique, obligation de la clause d'insertion dans le cadre de la contractualisation avec les EPCI et sur différents thèmes, développer des clauses d'insertion qui pourraient correspondre à plus de public. (Ex. : Milieu hospitalier), sensibilisation sur les clauses Insertion).

- Mutualiser les politiques publiques au service de l'insertion professionnelle et redonner une valorisation à l'insertion (développer les suppléances à d'autres pistes : nouveaux postes de travail, mutualiser le travail de chacun (CG/EPCI/ Communes/ ...), démarche de mutualisation entre le développement des structures et des besoins de recrutement de ces structures : EHPAD ou autour de grands projets, initier des dynamiques d'insertion professionnelle dans le cadre des Grands Projets du

Département et valoriser l'insertion dans le cadre de la contractualisation du Département avec les EPCI).

■ Orientation 1

Utiliser le levier de la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi

■ Objectifs

Favoriser la commande publique socialement responsable.

■ Description

En juin 2006, le Conseil général du Pas-de-Calais a pris position en faveur de l'intégration de la dimension sociale dans sa commande publique en vue de faciliter le retour à l'emploi.

Il a retenu le principe du recours à l'article 14 du Code des Marchés Publics, en fonction de la nature et de l'objet de l'opération, constituant la modalité d'insertion des publics éloignés de l'emploi, la plus courante et la plus sûre juridiquement.

A cet égard, l'article 14 a pour objet de prévoir qu'un quota d'heures de travail généré par le marché sera exécuté par des bénéficiaires en parcours d'insertion professionnelle. L'accent a été mis sur les bénéficiaires du RMI devenus bénéficiaires du RSA.

Introduite à titre expérimental dans l'opération une dizaine de chantiers de voirie, d'architecture ou d'entretien d'espaces verts, elle s'est appuyée sur :

Un travail d'adaptation administrative des documents de marchés publics et de leurs outils de gestion.

Un travail de sensibilisation des acteurs de l'insertion (SLAI/MDS et PLIE) auprès du « monde de l'entreprise » et des directions techniques du Conseil général.

Un travail de coordination entre les acteurs concernés du Conseil général, dans le cadre d'un « partenariat » avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

De concert avec la mise en œuvre de son Agenda 21, ce projet est devenu un dispositif d'insertion par l'emploi à part entière, dans le cadre d'une revue de programmation de marchés à clause article 14.

Depuis octobre 2009, le Conseil général :

- a mené une première sensibilisation auprès des Maisons du Département du Développement Local (MDDL) sur l'article 14 en particulier, et ;
- est entré dans une phase d'élargissement de la prise en compte des aspects sociaux dans sa commande publique.

Tout d'abord, au titre des prestations de services, des prestations intellectuelles dans le cadre du même article.

Ensuite, en utilisant les articles 14 et 53 de manière combinée afin d'aller au-delà de la stricte exécution pendant le marché, et ainsi prendre en compte l'engagement d'insertion professionnelle des soumissionnaires au stade de l'attribution.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi
- EPCI et Communes
- Structures d'insertion par l'Activité Economique
- Organisations professionnelles (fédérations, groupements, ...)
- Bailleurs sociaux
- Conseil Régional
- Etablissements publics et organismes associés-EPOA (Ex. : SDIS)

Directions partenaires

- Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique
- Direction des Affaires Juridiques
- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux Départementaux
- Direction des Grands Projets Routiers
- Direction du Réseau Territorial en lien avec les Maisons du Département Infrastructure.
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable
- Direction des Achats et de la logistique
- Maisons du Département du Développement Local
- Maisons du Département Solidarité

Etat d'avancement

- En cours

Les moyens mobilisés pour cette orientation sont :

1 - Sensibiliser sur la Commande publique socialement responsable

- ⇒ Promouvoir auprès des acteurs :

Internes – en cours de réalisation depuis 2006 et inscrit dans l'agenda 21 du Pas-de-Calais

Associés – à mettre en œuvre

Externes – à conforter éventuellement au travers des Agendas 21 locaux

2 - Proposer la Commande publique socialement responsable dans les contrats territoriaux de développement durable

- ⇒ Rédaction d'un document « type » déclinant les clauses d'insertion applicable dans les contrats.

3 - Elargir l'utilisation de la Commande publique socialement responsable

- ⇒ Développer les champs d'intervention (public, domaines d'activité, modalités...)

Pour la concrétisation de l'orientation dépendra de 2 préalables :

- ⇒ Un appui et un accompagnement technique,
- ⇒ Le degré d'implication et la volonté des différents acteurs.

Sur le plan départemental, l'orientation est dans la droite lignée de la volonté de cohérence des politiques départementales (PSD/ Agenda 21/ Contractualisation)

Il appartiendra aux territoires, en fonction de leur spécificité, d'engager une réflexion sur l'opportunité de développer les 3 moyens déclinés dans cette fiche.

Indicateurs pour évaluation

■ Indicateur par rapport au développement de la commande publique socialement responsable :

- ⇒ Nombre et typologie d'opérations à clause arrêtées annuellement par donneurs d'ordre
- ⇒ Sur le nombre et la typologie d'opération à clauses « terminées » par donneurs d'ordre, le nombre d'heures réalisées par rapport au prévisionnel (taux de réalisation).

■ Indicateur par rapport l'impact humain, et financier lié au retour à l'emploi

- ⇒ Construction des parcours vers l'emploi (acquisition d'un savoir-faire, montée en qualification, expérience professionnelle)
- ⇒ Suivi des bénéficiaires à 6 mois et 12 mois (typologie, taux de retour à l'emploi et de pérennisation)



■ Orientation 2

Mutualiser les politiques publiques pour favoriser le retour à l'emploi

Objectifs

Favoriser l'émergence d'une nouvelle offre d'insertion

■ Description

L'émergence d'une nouvelle offre d'insertion, permise par la mutualisation des politiques publiques afin de favoriser le retour à l'emploi constitue une opportunité réelle de faire travailler ensemble des personnes d'horizons différents, et ainsi d'associer des compétences variées afin d'améliorer l'efficacité de l'insertion professionnelle des publics dont nous avons la responsabilité.

En effet, la vraie richesse de la transversalité qui en découle est constituée avant tout par les hommes qui vont la réaliser autour d'un projet commun fédérateur.

D'une part, le Conseil général a développé différentes démarches d'insertion par l'emploi qui ont permis de développer des liens transversaux : le dispositif de suppléances/remplacements dans les collèges et dans les sites déconcentrés du département en est une parfaite illustration.

Nous disposons d'autres moyens afin de faire en sorte d'utiliser nos compétences existantes en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

D'autre part, la politique de contractualisation avec les intercommunalités lancée depuis 2006 a radicalement changé l'approche départementale du développement local. A une politique de guichet, elle a substitué une politique de projet autour de diagnostics territoriaux et d'enjeux identifiés de manière partenariale avec les EPCI.

Cette démarche permet une approche stratégique des territoires et une mise en œuvre transversale, en synergie, des opérations correspondantes. Cette nouvelle gouvernance permet un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et contribue ainsi à son développement durable.

Pour cela, il faudra :

1 - Développer les liens avec les différents partenaires sur la base de la mise en œuvre d'une méthodologie de gestion de projet (Initier, Préparer, Planifier, Piloter et Dresser le bilan)

➡ Développer les suppléances et remplacements à d'autres pistes vers la qualification – formation et l'emploi pérenne (nouveaux postes de travail, ...)

➡ Repérer les actions ou les besoins des différents partenaires (SDIS, MDPH, collèges...)

➡ Engager une démarche de mutualisation entre le développement des structures et les besoins de recrutement de celles-ci. (Etablissements et services autour des personnes âgées, des jeunes enfants, ou autour de grands projets)

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Etablissements publics et organismes associés-EPOA (Ex. : SDIS)
- Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi
- EPCI et Communes
- Structures d'insertion par l'Activité Economique
- Organisations professionnelles (fédérations, groupements, ...)
- Bailleurs sociaux
- Autres Associations et structures partenaires

Directions partenaires

- Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction des Affaires Juridiques
- Direction de l'Architecture et des Grands Travaux Départementaux
- Direction des Grands Projets Routiers
- Direction du Réseau Territorial en lien avec les Maisons du Département Infrastructure.
- Direction de l'Aménagement Foncier et du Développement Durable
- Direction des Achats et de la logistique
- Direction de la Culture
- Direction des Sports
- Direction de l'Education et des Collèges
- Maisons du Département du Développement Local
- Maisons du Département Solidarité

➡ Initier des dynamiques d'insertion professionnelle dans le cadre des Grands Projets du Département.

2 - Valoriser l'insertion professionnelle dans les contrats territoriaux de développement durable avec les EPCI :

➡ Créer un cadre général d'application sur un volet « insertion professionnelle » pour les contractualisations, déclinable en fonction des opportunités des territoires.

➡ Mettre en œuvre un système de bonification financière sur les opérations retenues dans les contrats et exemplaires en termes d'insertion.

Pour la concrétisation de l'orientation dépendra de 2 préalables :

Un appui et un accompagnement technique,

Le degré d'implication et la volonté des différents acteurs

Sur le plan départemental, l'orientation proposée est dans la droite lignée de la volonté de cohérence des politiques départementales (PSD/Agenda 21/ Contractualisation).

Il appartiendra aux territoires, en fonction de leur spécificité, d'engager une réflexion sur l'opportunité de développer les 3 moyens déclinés dans cette fiche.

Le croisement des politiques publiques pourra aboutir à l'émergence de nouveaux métiers.

Etat d'avancement

- En cours

Indicateurs pour évaluation

- Nombre d'opérations mises en œuvre en lien avec les partenaires assorties de critères qualitatifs et quantitatifs en fonction de celles-ci

- Engagement des EPCI pour des opérations d'insertion professionnelle dans le cadre des contractualisations et bilan de celles-ci

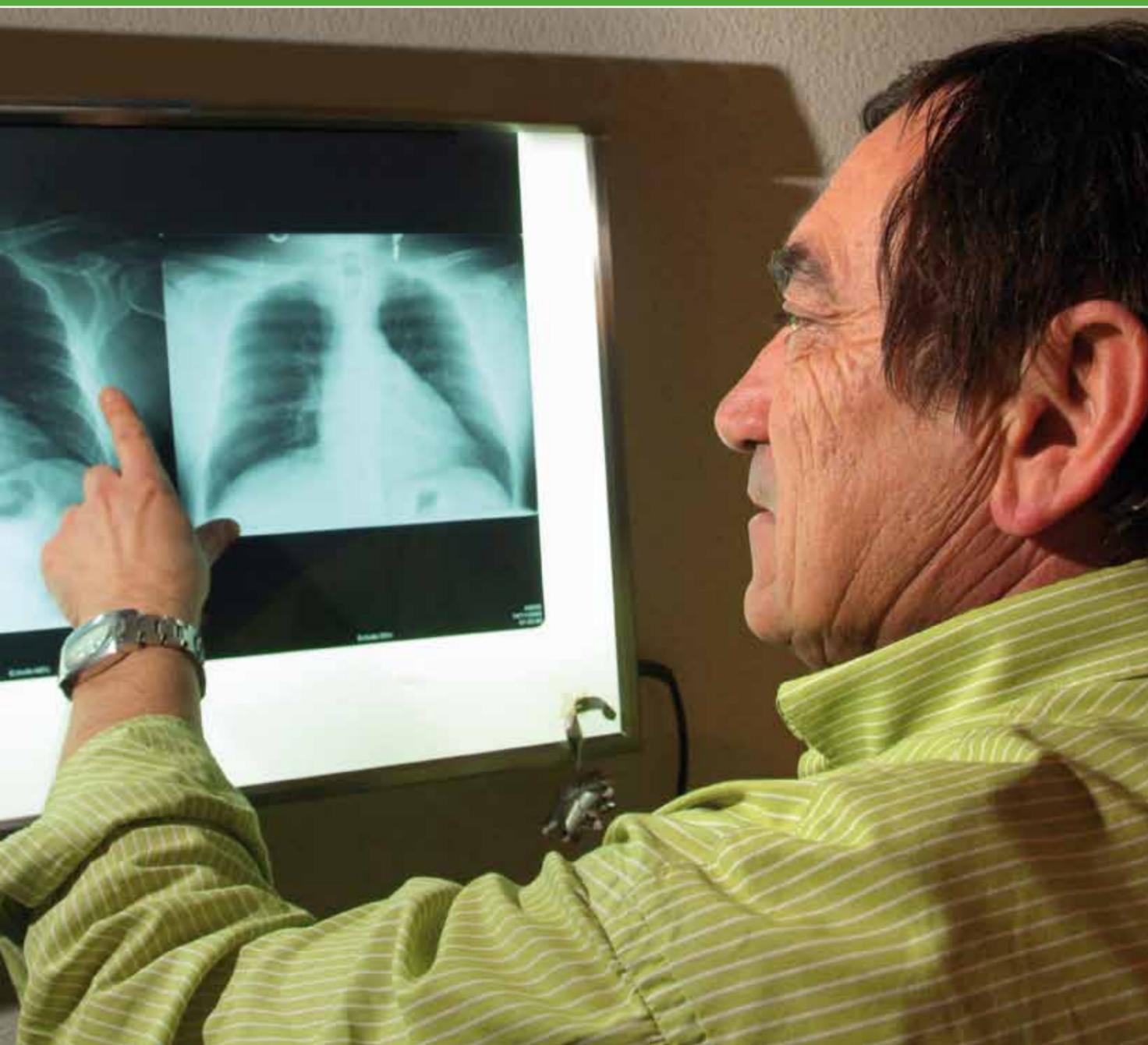
- Indicateur par rapport l'impact humain, et financier lié au retour à l'emploi :

- ➡ Construction des parcours vers l'emploi (acquisition d'un savoir-faire, montée en qualification, expérience professionnelle)
- ➡ Suivi des bénéficiaires à 6 mois et 12 mois (taux de retour à l'emploi et de pérennisation)



Deuxième partie

Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie



Comme le précise le Projet Stratégique Départemental, l'offre d'insertion sociale contribue à relever les défis territoriaux. Il s'agit pour l'essentiel, dans un premier temps de tendre à l'amélioration des conditions de vie, de conforter le vivre ensemble de notre population la plus fragile, d'éviter le décrochage social en agissant sur ses facteurs d'exclusion : faible mobilité, cumul de difficultés sociales, illettrisme, etc. Les actions doivent agir également sur la reproduction sociale et promouvoir la confiance en soi et l'estime de soi. Enfin, l'offre d'insertion sociale doit, lorsque les potentialités des personnes le permettent, préparer à un retour ou un accès vers l'insertion professionnelle ou l'emploi durable.

De plus, il convient de penser l'insertion sociale comme une composante permanente de la définition et de la mise en œuvre des politiques départementales, de mettre en cohérence les interventions des différents partenaires dans le domaine de l'insertion.

I / Santé et accès aux soins

I.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
<p>Bilan de santé</p> <p>La CNAM finance les centres d'examen de santé avec dotation de places au niveau national et répartition par les CPAM.</p> <p>Les bilans de l'Institut Pasteur se font sur Lille (CPAM Lens et Arras) et Dunkerque (CPAM Calais et Boulogne).</p> <p>L'unité mobile de l'institut Pasteur se déplace ce qui est très utile pour répondre à la problématique de la mobilité du public.</p> <p>Il existe parfois un accompagnement au bilan de santé (sur Calais action du PRAPS, ou sur St Omer avec le SAUO et le SAMPS), et cela est très utile.</p>	<p>Problème de mobilité : les lieux sont déconcentrés et mal répartis sur le territoire. Par exemple : une structure existe à Dunkerque donc un moyen de transport a dû être mis en place par la CPAM de Calais</p> <p>Nombre global de places limitées, cependant la priorité y est donnée au public en difficulté.</p> <p>Ce public perçoit le bilan comme un contrôle, de plus il craint le personnel soignant, car il ne le connaît pas. « Ils ont besoin d'un visage familier, voire d'une équipe ».</p> <p>Il n'y a pas toujours de suivi ni d'accompagnement préalable (questionnaire à remplir).</p> <p>Difficulté dans le suivi lorsqu'il est effectué par une structure différente de celle qui a aidé à la préparation / l'orientation vers le bilan.</p>
<p>Existence de réseaux tels que précarité et santé mentale.</p>	<p>Méconnaissance des réseaux et des acteurs. Comment en être informé ? problème d'opérationnalité</p>
<p>Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins</p> <p>Existence du Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins : (PRAPS) dont les objectifs sont définis régionalement.</p> <p>Le PRAPS permet de mettre en place des actions très intéressantes (ex sur Avion Rouvroy, la mise en place d'un référent - psychologue depuis 5 ans, qui, par son travail d'écoute... poursuivi dans le temps, a permis un fort développement de l'accès aux soins et aux droits des publics suivis).</p>	<p>Méconnaissance des actions qui en relèvent, meilleure articulation des politiques, mutualiser les bonnes pratiques des travailleurs en activité en étroite collaboration avec les acteurs-clés de la santé.</p>
<p>Programmes Territoriaux de Santé</p> <p>Existence des Programmes Territoriaux de Santé (PTS) et de leur coordonnateur (un par territoire, soit 9 au total). Celui-ci réalise un diagnostic santé et repère les problèmes de Santé.</p> <p>Il aide aussi les porteurs à monter leur projet en fonction des objectifs des différents financeurs.</p>	<p>Diversité et lourdeurs des procédures pour les porteurs de projets.</p> <p>l'Etat (GRSP) n'a renouvelé en 2009 que les projets de 2008.</p> <p>Les PTS ne sont pas connus de tous les professionnels.</p>

Forces	Faiblesses
<p>Les financeurs sont l'Etat (DDASS + Assurance Maladie) et la Charte qui regroupent le Conseil Régional et les 2 Conseils généraux.</p> <p>Pour 2010, le GRSP ouvrira son appel à projet en janvier -février, et l'objectif du PRAPS sera de développer l'accompagnement, des ateliers santé...</p>	
<p>Caisses Primaires d'Assurance Maladie</p> <p>Le référent précarité, interface entre la personne et les structures (CPAM Calais, Arras).</p> <p>Prestations extra légales de chaque CPAM.</p>	<p>Les référents ne sont pas sur tous les territoires.</p> <p>Les aides sociales sont définies selon chaque Caisse Primaire : par ex : la prise en charge des frais funéraires.</p>
<p>La Couverture Maladie Universelle</p> <p>La Couverture Maladie Universelle (CMU) et la CMU complémentaire permettent à toute personne l'accès à l'assurance maladie.</p>	<p>Refus par certains spécialistes de prendre en charge les bénéficiaires de la CMU.</p> <p>Mais aussi des dépassements d'honoraires de soins sont appliqués. Problématique de cibler ces médecins.</p> <p>Problématique des prothèses dentaires et lunettes. Le coût de la part à charge reste trop élevé (effet de seuil de la CMU).</p>
<p>Accès aux Soins de Santé</p> <p>Permanences d'Accès aux Soins de Santé : P.A.S.S.</p>	<p>Demande de réactivation par la DDASS car elles sont mal utilisées sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Actions déjà existantes</p> <p>Au sein du Conseil général, financement d'actions collectives via les PTS ou d'actions individuelles via l'Insertion Sociale (RSA). Chacun de ces 2 types d'actions restant dans le domaine de la prévention.</p> <p>NB : un appel à projet RSA Insertion sociale sera lancé le 19 novembre (sur la thématique : Bien être, accès aux soins, prévention de conduites addictives).</p> <p>NB : pour les PTS l'appel à projet pour 2010 s'ouvre actuellement et jusqu'au 12 janvier 2010.</p> <p>Au niveau de la souffrance psychologique, une aide individuelle à l'orientation vers le soin est mise en place avec des psychologues, mais ne concerne pas tous les territoires.</p> <p>Le PRAPS finance certaines actions avec des psycho sur certains territoires. Le « tri » qu'ils effectuent dans les demandes des personnes permet de diminuer les besoins d'aller au CMP, (UDCCAS - PTS).</p> <p>Différentes façon d'aborder la santé : estime de soi, sport, culture.....</p>	<p>Développer l'apprentissage des gestes simples -> prévention, ex : brossage des dents.</p> <p>Manque de prise de conscience de certains professionnels du lien entre situation sociale difficile et souffrance psychologique, et manque de formation pour orienter vers..., pour faire face au déni.</p> <p>Manque de réponses non médicalisées et ouvertes à tous (non stigmatisantes) basées sur l'écoute, la reprise de confiance en soi... et d'actions où l'on va vers le public (sans attendre qu'il vienne).</p> <p>Séances de psychologues ne sont pas remboursées.</p> <p>Les Centres Médico Psychologiques ne sont pas en capacité de recevoir rapidement ce public (liste d'attente).</p> <p>Reste des besoins à couvrir. Par ex hygiène, hygiène dentaire...</p>

Forces	Faiblesses
<p>l'ARS (Agence Régionale de Santé)</p> <p>L'arrivée de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui permettra un pilotage unifié du système territorial de santé avec le regroupement des sept organismes en charge des politiques de santé dans les départements et les régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), * le pôle santé et médico-social des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), * les Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), * le groupement régional de Santé Publique (GRSP), * la mission régionale de santé (MRS) * la partie sanitaire de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). 	<p>Flottement actuel car la mise en place de cette réorganisation de l'offre de santé sur le territoire est envisagée courant 2010.</p>

1.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, il a été question de fixer le cadre des échanges. Autrement dit, comment favoriser la prise de conscience des difficultés de santé et de l'accès aux soins ?

Après l'analyse du diagnostic de l'existant et de l'étude des points forts et des points faibles, des propositions de pistes de réflexion ont émergé du groupe. Ces pistes ont été priorisées afin de les décliner sur un mode opérationnel par l'intermédiaire de fiches orientations.



■ Orientation 1

Favoriser l'accès aux soins : prendre conscience de son état de santé

■ Objectifs

Encourager l'accompagnement par une personne « ressource / santé » vers des démarches de prévention, de soins et administratives nécessaires.

Favoriser et développer des bilans de santé délocalisés et assurer leurs suivis.

■ Description

Une seule personne ressource : le référent unique.

- Accompagnement, suivi des bilans de santé et orientation vers d'autres services et acteurs.
- Assurer un accompagnement vers une prise en charge (notamment vers les centres de santé).
- Développer (en nombre et en lieux) afin d'optimiser les bilans de santé. Il conviendra notamment de développer le recours aux bilans de santé de l'Institut Pasteur pour toutes les personnes présentant des problèmes de santé, et faciliter, ensuite, l'orientation des personnes vers le système de soins ou vers l'action de prévention appropriée.
- Prévoir le financement des frais de déplacement vers les centres d'examen (CPAM, AFP...).

Augmenter les informations et la communication par rapport au droit commun dont bénéficie chaque BRSA.

- Cadre légal : la loi prévoit que les CAF mobilisent la CMU et la CMU-C lors de l'instruction du dossier ;
- Projet de convention entre la CPAM/CAF pour que l'ouverture de droit à la CMU et CMU-C se fasse en même tant que l'instruction du RSA.

Généralisation du Conventionnement entre la CAF et la CPAM.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- CRAM
- CPAM
- Conseil Régional
- Agence Régionale de Santé (PRAPS, PASS)
- Institut Pasteur de Lille, (notamment pour le bilan de santé)
- Porteurs de projets PRAPS
- Associations ou organismes intervenants dans le cadre de la lutte contre les exclusions
- Missions Locales
- CCAS / CIAS
- EPCI
- Structures ayant répondu à l'appel projet Insertion Sociale 2010 - Axe 1 action 3,
- L'ensemble du réseau précarité et santé mentale
- Les Référents Solidarités
- Etablissements Publics de Santé

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé
- Direction des Sports
- Coordonnateur PTS
- Comité Technique PTS

Etat d'avancement

- A déterminer.

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer.

■ Orientation 2

Coordonner les acteurs / les actions d'insertion liés à la santé sur les territoires

■ Objectifs

Informier, mutualiser, orienter, articuler les dispositifs en matière de santé pour le public RSA.

Mettre en place une interface étroite entre les MDS (pilote insertion sociale) et les coordonnateurs PTS, afin d'assurer une cohérence des interventions individuelles et collectives.

Disposer d'une vision globale de l'offre d'insertion par et pour la prévention santé sur les territoires.

Impulser une offre globale d'insertion comprenant un volet prévention santé sur les territoires et répondant aux besoins des bénéficiaires du RSA.

■ Description

Dans le cadre du PTS, il s'agira d'avoir une offre d'actions de prévention territoriales suffisamment large pour répondre aux besoins des publics RSA et d'orienter ces publics vers les actions existantes.

De surcroît, il conviendra de prévoir une participation du correspondant RSA et du pilote insertion sociale au diagnostic PTS et à l'instruction des actions (en adaptant les choses afin d'optimiser le temps de présence du correspondant RSA et du pilote insertion sociale). Sur le plan pratique, la collaboration étroite entre coordonnateur PTS et correspondant RSA et pilote insertion sociale apparaît indispensable à trois moments clés de l'année : au moment de la définition des cahiers des charges des deux appels à projet (ce moment concerne en fait plutôt le siège) ; à la fin de la période de dépôt des dossiers afin de vérifier ensemble la bonne orientation des dossiers entre les deux dispositifs ; lors de l'instruction chacun apportant son expertise propre.

Pour le RSA, il sera opportun de prévoir une information régulière entre les 2 dispositifs par des rencontres régulières entre le coordonnateur PTS et les correspondants RSA et le pilote insertion sociale. De ce fait les appels d'offre RSA et appel à projet PTS peuvent rester distincts sous réserve d'une collaboration systématique et structurée entre coordonnateur PTS et correspondant RSA et pilote insertion sociale sur chaque territoire.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- CRAM
- CPAM
- Conseil Régional
- Agence Régionale de Santé (PRAPS, PASS)
- Institut Pasteur de Lille, (notamment pour le bilan de santé)
- Porteurs de projets PRAPS
- Associations ou organismes intervenants dans le cadre de la lutte contre les exclusions
- Missions Locales
- CCAS / CIAS
- EPCI
- Structures ayant répondu à l'appel projet Insertion Sociale 2010 - Axe 1 action 3,
- L'ensemble du réseau précarité et santé mentale
- Les Référents Solidarités
- Etablissements Publics de Santé

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé
- Direction des Sports
- Coordonnateur PTS
- Comité Technique PTS

Etat d'avancement

- A déterminer.

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer.

■ Orientation 3

Mobiliser des actions sur le volet individuel et collectif

■ Objectifs

Renforcer / Adapter / Innover sur des actions qui répondent à des problématiques spécifiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA au niveau de la santé globale : souffrance psychologique, estime de soi, hygiène de vie...

■ Description

Répondre aux problématiques des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

- ⇒ Thème : santé globale :
 - Souffrance psychologique,
 - Estime de soi,
 - Hygiène de vie...

Problématiques au niveau de la santé globale à prioriser en fonction du contexte territorial dominant.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- CRAM
- CPAM
- Conseil Régional
- Agence Régionale de Santé (PRAPS, PASS)
- Institut Pasteur de Lille, (notamment pour le bilan de santé)
- Porteurs de projets PRAPS
- Associations ou organismes intervenants dans le cadre de la lutte contre les exclusions
- Missions Locales
- CCAS / CIAS
- EPCI
- Structures ayant répondu à l'appel projet Insertion Sociale 2010 - Axe 1 action 3,
- L'ensemble du réseau précarité et santé mentale
- Les Référents Solidarités
- Etablissements Publics de Santé

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé
- Direction des Sports
- Coordonnateur PTS
- Comité Technique PTS

Etat d'avancement

- A déterminer.

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer.

2/ Logement

2.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
<p>La résolution de situations particulières « GRSP ». L'adaptation des dispositifs aux autres situations particulières (souplesse).</p> <p>Le soutien à la recherche de logement par l'action sociale.</p> <p>L'accompagnement social lié au logement.</p> <p>L'opérationnalité du dispositif d'aide à la personne avec le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).</p> <p>Le RSA et le FSL sont des dispositifs gérés par le Conseil général avec contribution financière de la CAF.</p> <p>La fusion prochaine entre le PDALPD et le schéma AHI (Accueil Hébergement Insertion).</p> <p>Importance des aides déployées par la CAF sur le champ de l'AL et de l'APL afin de contribuer à la solvabilisation des loyers par les familles</p> <p>Actions d'information et d'accompagnement des familles, actions liées à l'indécence, opérations de renouvellement urbain développées par la CAF</p>	<p>L'offre de logement L'aide à la pierre est insuffisante pour permettre la réalisation d'opérations équilibrées pour la production de logements adaptés. Il y a une insuffisance de moyens adaptés, et un manque d'information.</p> <p>Pour le logement neuf : il y a un problème de qualité et non de quantité. Les loyers de sortie sont inadaptés aux populations que l'on rencontre ; l'offre de logements neufs doit s'adapter aux demandes des familles.</p> <p>Pour le logement ancien : réhabilitation négligée du parc ancien (PLAI ancien, réhabilitation privée).</p> <p>APL / GRL / FISCALITE Se pose le problème de la solvabilité des ménages à faibles revenus (aide à la personne). La fiscalité favorise l'investissement locatif au détriment du « très social ».</p> <p>Absence d'une ADIL départementale.</p> <p>Le suivi du public dans le parc Il faut un suivi à deux niveaux : - au niveau du logement ; - au niveau du public.</p> <p>Lourdeur administrative Les délais entre la demande de la personne et la réalisation / finalisation du projet sont trop longs (décalage du projet dans le temps).</p> <p>Les mesures énergétiques La précarité énergétique doit être prise en compte.</p> <p>Les loyers et les charges doivent être adaptés aux familles.</p> <p>Retard dans la mise en œuvre du PDALPD sur les terrains.</p>

2.2. Les réflexions et thèmes abordés

La problématique principale travaillée au cours de ce groupe de travail est la suivante :

- ⇒ comment développer des actions autour du logement et les coordonner ?

Cette problématique a ouvert des réflexions autour de trois principaux thèmes :

- ⇒ l'importance de la prise en compte des besoins des familles.

Cela passe par :

- le développement d'un suivi individuel (importance du diagnostic initial...);
- le développement de la prévention (contre l'exclusion, contre le surendettement...);
- la création/valorisation de l'observatoire local (création d'indicateurs communs...);

- ⇒ l'amélioration de l'articulation et la coordination des dispositifs.

Cela passe par :

- le développement de la communication (entre les partenaires, auprès des bénéficiaires...);
- le développement de la formation/l'information (sur les missions de chacun, sur les dispositifs...);
- la création/valorisation de l'observatoire local (création d'indicateurs communs...);

- ⇒ le développement de l'insertion par le logement.

Cela passe par :

- le relogement des bénéficiaires du RSA (participation aux entreprises d'insertion...).



PROTEGER LES PLUS FRAGILES ET FAVORISER LEUR AUTONOMIE

Logement

■ Orientation 1

Articuler les dispositifs

**Articuler les dispositifs d'insertion et d'accompagnement des BRSA avec les instances du PDALPD (Comités territoriaux du plan) et du FSL (Commissions locales).
Articuler les dispositifs d'accompagnement entre eux.**

■ Objectifs

**Développer l'information et la formation ;
assurer la cohérence au niveau local ;
assurer une meilleure coordination au niveau des actions ;
égalité de traitement du public.**

■ Description

- ⇒ Développer les outils de communication.
- ⇒ Mise en place d'une « passerelle » entre les partenaires en fonction des difficultés que les personnes rencontrent dans leur parcours.
- ⇒ La connaissance des dispositifs.

Pour cela, il faudra

- ⇒ Développer les outils de communication.
- ⇒ Harmoniser le travail de chacun.
- ⇒ Développer la formation et l'information.
- ⇒ Ouvrir la boîte à outils du SDCO (service de la coordination des dispositifs et du contrôle qualité) aux autres partenaires.
- ⇒ Feuille de route du PDALPD :
 - instances (CCP...);
 - objectifs du PDALPD sur 5 ans.

La faisabilité de l'orientation dépendra de

- ⇒ Points forts
 - Adhésion des signataires du pacte.
 - Territorialisation du plan.
- ⇒ Points faibles
 - Différents niveaux d'implication.
 - Difficultés pour les pilotes de sortir de leur cœur de métier.
 - Manque de moyens.

Toutes ces activités peuvent être déclinées dans le cadre de la mise en œuvre du PDALPD.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Pôle Emploi
- Associations
- Bailleurs
- CCAS
- Chaque signataire du règlement de fonctionnement du pacte territorial
- Référent solidarité / RSA
- Etat
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Préfecture
- Caf
- Fondation Abbé Pierre
- Unifaf / Cfdt
- Autres partenaires PDALPD.

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Maisons du Département de Développement Local
- Direction de la Prospective et des Partenariats.

Etat d'avancement

- Instances du PDALPD ⇒ 1^{er} semestre 2010.
- Objectifs du PDALPD (2008 / 2012)
 - ⇒ Echéance 2012.

Indicateurs pour évaluation

- Les bilans annuels dans le cadre des commissions départementales :
 - ⇒ commissions départementales du PDALPD.
 - ⇒ commissions départementales FSL
- Mise en place de données statistiques spécifiques aux BRSA et à leur situation dans le domaine du logement

Logement

■ Orientation 2

Identifier les besoins des familles

Quel que soit l'accompagnement du bénéficiaire, il est important de bien identifier les besoins des familles dans les divers domaines d'activité (insertion, logement...).

■ Objectifs

- Eviter les ruptures et les exclusions (éviter les ruptures de suivi institutionnel : Pôle Emploi...).
- Prendre en compte la particularité des difficultés sociales des familles.
- Instaurer une stabilité et une continuité de la personne dans le parcours.
- S'assurer d'une orientation juste et optimale dans les dispositifs.
- Rendre la famille actrice de son parcours.
- Evaluer le parcours d'insertion de la personne.

■ Description

Importance du diagnostic initial ➡ Rôle du référent.

- Partir des droits fondamentaux de la personne.
- Adapter les données pour l'observation au niveau local : c'est-à-dire définir un diagnostic et des bilans locaux.
- Pour éviter les ruptures accepter la poursuite de l'accompagnement du BRSA par un référent unique, quels que soient la problématique et le parcours (notion de parcours résidentiel avec un référent unique).

Pour cela, il faudra

- Développer la prévention (PDALPD, chantiers insertion, ateliers collectifs...).
- Actionner les dispositifs de droit commun.
- Développer les modes de pilotages locaux (PDALPD).

La faisabilité de l'orientation dépendra de

Points forts

- Le maillage existant en matière d'accompagnement des BRSA.
- La notion de référent unique.
- Le professionnalisme des intervenants.

Points faibles

- Manque de temps pour les entretiens.
- Problèmes de mobilité des familles.

Il est essentiel d'éviter les ruptures dans l'accompagnement, quel que soit le parcours du BRSA.

En matière de logement, la notion de continuité de suivi peut être étudiée dans le cadre du parcours résidentiel.

Exemple : un référent est déterminé dans le cadre de l'hébergement d'urgence, il poursuit le suivi dans le cadre des dispositifs transitoires (AML – Aide à la médiation locative) et en cas de relogement.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Pôle Emploi
- Associations
- Bailleurs
- CCAS
- Chaque signataire du règlement de fonctionnement du pacte territorial
- Référent solidarité / RSA
- Etat
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Préfecture
- Caf
- Fondation Abbé Pierre
- Unifaf / Cfdt
- Autres partenaires PDALPD.

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Maisons du Département de Développement Local
- Direction de la Prospective et des Partenariats.

Etat d'avancement

- Instances du PDALPD ➡ 1er semestre 2010
- Objectifs du PDALPD (2008 / 2012)
- ➡ Echéance 2012

Indicateurs pour évaluation

- Les bilans annuels dans le cadre des commissions départementales :
 - ➡ commissions départementales du PDALPD
 - ➡ commissions départementales FSL.
- Mise en place de données statistiques spécifiques aux BRSA et à leur situation dans le domaine du logement.

3/ Accompagnement en économie sociale et familiale

3.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
<p>Précarité énergétique</p> <p>Aides financières pour pallier les urgences.</p> <p>Prévention plus efficace car le thème des économies d'énergie est entré dans l'actualité (Grenelle de l'environnement).</p> <p>Partenariat développé ➡ beaucoup d'acteurs présents sur ce thème.</p> <p>Le développement des intercommunalités et des CIAS pourra être une réponse à la mutualisation.</p> <p>Nouvelles mesures d'accompagnement (AESF, MASP, AGBF...).</p> <p>Création de caisse d'avance par l'opérateur en charge de l'opération (fonds qui permet d'anticiper l'aide de l'ANAH). Même procédure pour la MSA, avance sur le devis.</p> <p>Dispositif d'aide aux travaux : Obligation de performance Energétique.</p>	<p>Abus possible dû à l'absence de recoupement entre les aides.</p> <p>Systematisation des aides, assistanat.</p> <p>Lenteur entre demande et versement.</p> <p>Pas de critères d'attribution communs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - inégalités de traitement. <p>Superposition des aides et dispositifs au niveau communal, départemental, régional et national ➡ manque de lisibilité ; absence de coordination.</p> <p>Ne pas se focaliser que sur les aides financières directes (voir aussi sur les travaux des biens ou l'éducation).</p> <p>Public difficile à repérer puis à mobiliser – (idée : se rapprocher des ateliers et dispositifs existants).</p> <p>Multiplicité des acteurs sans une bonne connaissance des compétences et des limites d'intervention de chacun (articulation et coordination à améliorer)</p> <p>Acteurs non présents ou non connus sur certains secteurs, notamment ruraux.</p> <p>La mutualisation avec les partenaires pour une meilleure complémentarité et non dans la concurrence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Iniquité en fonction des dispositifs Ex : Zonage ➡ mesures ANRU sont strictement délimitées à des quartiers précis. • Nouveaux fournisseurs d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté dans les offres. - Pratiques commerciales agressives, voire trompeuses. • Crédit d'impôt : avance des frais effectués par le particulier. <p>Coût des travaux supplémentaires.</p>

Forces	Faiblesses
<p>Prévention contre le surendettement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de procédures d'urgence existantes sous forme de secours pour apporter une réponse dans les meilleurs délais. • Aides financières pour pallier les urgences. • Nouvelles mesures d'accompagnement (Accompagnement ESF, Mesure d'Accompagnement SP, AG Budget Familial-Juridique...). • Nouvelles manières de consommer développées dans les épiceries solidaires, centres sociaux et écoles de consommateurs. • Informations – Formations au sens large de l'endettement et surendettement auprès des CCAS par la Banque de France (BDF) (Prêt à concrétiser avec les autres partenaires). • Développement des actions de sensibilisation sur les territoires. • Mise en place d'un référent, relais entre secrétariat BDF et les professionnels intéressés. • Possibilités d'être mensualisé ou d'obtenir des délais de paiement auprès des Impôts. 	<p>mêmes faiblesses que thème I</p> <p>abus possible dû à l'absence de recoupement entre les ≠ aides.</p> <p>Systematisation des aides, assistanat. Lenteur entre demande et versement. Pas de critères d'attribution communs. ⇒ inégalités de traitement. Superposition des aides et dispositifs aux niveaux communal, départemental, régional et national ⇒ manque de lisibilité ; absence de coordination. Ne pas se focaliser que sur les aides financières directes.</p> <p>Informations insuffisantes, absences de repères mais aussi personnes à mobiliser. Les moyens pédagogiques adaptés. Prévention difficile pour un public dont les dettes naissent d'un manque de ressources.</p> <p>Partenariat avec d'autres structures encore à développer.</p> <p>Trop peu sur les territoires, à l'heure actuelle, traitement des conséquences (actions curatives ex : dossier de surendettement, procédure de rétablissement personnel) plutôt que des causes. Manque de connaissance d'un public potentiellement en difficulté avant qu'il ne bascule dans l'endettement, voire le surendettement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pluralité des offres de crédits. <ul style="list-style-type: none"> – Accès trop facilité. – Absence de vérifications de l'état d'endettement des clients. – Manque de lisibilité des offres, notamment du coût total du crédit. – Pratiques commerciales agressives <p>Publicités « alléchantes » voire trompeuses.</p>



Forces	Faiblesses
<p>Accéder aux prestations</p> <p>Par rapport au RSA : Campagne d'information importante. Groupes de travail nationaux. Campagne régulière sur les prestations sociales.</p> <p>Présence des antennes, des personnes relais, permanences d'urgence, permanences d'accueil sur les territoires. Accueil CG, CAF, MSA, sous la forme téléphonique ou de permanences... Un partenariat important autour des familles.</p> <p>Réforme des droits connexes locaux. L'aide extra-légale intervient pour pallier le manque. Travail en cours sur la formation auprès des référents solidaires.</p> <p>La CAF a entré l'ordinateur dans la possibilité d'achat en prêt. Développement de visio-guichet à la CAF dans les mairies, ... - en réflexion à la Banque de France.</p> <p>Changement de l'image à travers les actions collectives, ...</p>	<p>Cette campagne n'a pas eu l'effet escompté. Le nombre de Brsa potentiels n'est pas atteint.</p> <p>Complexité et manque de lisibilité de la loi. Ressources ascendants/descendants. Travailleurs indépendants et Exploitants agricoles.</p> <p>Développer une mutualisation autour des prestations pour être en complémentarité et apporter une réponse dans le temps. Réforme des droits connexes locaux prévue par la loi.</p> <p>Accès aux nouvelles technologies (ex. : mise en place par la CAF, MSA, ...). Comment permettre cet accès – achat d'ordinateur.</p> <p>Changer l'image des aides, du Service Social au regard de la société. Communiquer de façon positive (Développer les actions collectives, ...). Faire évoluer le regard de l'autre par rapport à la place dans la société.</p>

3.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés

- Comment accompagner et prévenir autour du budget ?
- Comment aider à la gestion des budgets ?
- Comment favoriser l'accès aux prestations légales et à l'action sociale ?
- Comment aider les foyers surendettés et prévenir les situations de surendettement ?

Il s'agira de réfléchir principalement autour de 3 thèmes qui sont

- La précarité énergétique.
- La prévention contre le surendettement.
- L'accession aux prestations.

■ Orientation 1

Accompagner les familles pour une alimentation équilibrée à petits prix

■ Objectifs

Développer et coordonner l'Education Alimentaire et budgétaire sur chaque territoire

■ Description

Au travers d'accompagnements individuels, d'actions collectives, permettre aux bénéficiaires de découvrir ou redécouvrir une éducation alimentaire pour apprendre à acheter malin, à cuisiner équilibrer, à gérer son budget alimentaire.

Mais aussi à travers des actions, développer les jardins ouvriers, de cocagne, ...

Différentes actions sont déjà présentes sur les territoires et leur coordination est déjà présente.

L'impact de cette accompagnement a pour objectif de créer des liens entre les différents acteurs afin d'éviter la multiplication des interventions, et favoriser la complémentarité des actions.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Epicerie Sociale
- Ecole de Consommateurs
- Ateliers de gestion
- Restos du Cœur
- Associations caritatives (croix rouge, secours populaire, ...)
- Ateliers et actions collectives (ADMR, PACT, MSA, CAF, CCAS, ...)
- Associations de consommateurs
- Centres sociaux
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité

Etat d'avancement

- En cours

Indicateurs pour évaluation

- Suivi du nombre d'actions développées sur les territoires

■ Orientation 2

Prévenir la précarité énergétique

■ Objectifs

Permettre à des personnes à faibles revenus d'accéder à un confort de vie et au bien-être.

Mutualiser les différentes actions.

Renforcer la formation, l'information et la gestion.

Harmoniser les droits connexes locaux.

Informier et sensibiliser les différents partenaires (discours commun).

Développer l'habitat durable.

■ Description

Le cadre législatif et réglementaire tend à orienter les compétences des Conseils généraux vers un traitement curatif des difficultés énergétiques rencontrées dans les ménages fragilisés.

Néanmoins, compte tenu des perspectives énergétiques, le Conseil général présente le grand intérêt qu'il y a à intervenir en matière de prévention de la précarité énergétique.

L'objectif est de sensibiliser aux comportements économes en énergie pour prévenir la précarité de ménages déjà fragilisés, et ainsi d'éviter un recours récurrent aux aides (FSL, FAJ, droits connexes, ...).

Dans le cadre d'un accompagnement à domicile, individuel ou collectif il serait intéressant de mettre en place une action de prévention sur la précarité énergétique en s'appuyant de l'existant sur les territoires.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Epicerie Sociale et Solidaire
- Ecole de Consommateur
- Atelier de gestion
- Restos du cœur
- Associations caritatives (croix rouge, secours populaires, ...)
- Ateliers et actions collectives (ADMR, PACT, MSA, CAF, CCAS, ...)
- Associations de consommateurs
- Centres sociaux
- Espace info-énergie
- Conseil Régional
- ADEME
- EPCI
- Fondation Abbé Pierre
- Les fournisseurs d'Énergie
- Les bailleurs sociaux et privés

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction de l'Enfance et la Famille

Etat d'avancement

- Actions déjà développées sur les territoires

Indicateurs pour évaluation

- Suivi du nombre d'actions développées sur les territoires

■ Orientation 3

Favoriser l'autonomie des personnes

■ Objectifs

- Anticiper les situations d'étranglement financier.
- Rendre les personnes actrices en les formant, informant.
- Harmoniser les aides financières, des droits connexes locaux – Egalité de traitement.
 - ➔ Changer l'image des aides –sortir de l'assistanat,
 - ➔ Changer l'image des services sociaux à travers des actions collectives.
- Connaître ses droits/accéder aux droits :
- Evoluer vers un traitement personnalisé avec une souplesse des dispositifs.
- Développer le lien social.
- Développer des équipements communs facilitant la mobilité (ex. garage social, laverie sociale...).

■ Description

Cette orientation pourra se traduire par des accompagnements à domicile, des accompagnements collectifs et des formations auprès des acteurs intervenant dans le domaine.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Conseil Régional
- CAF
- MSA
- Fondation Abbé Pierre
- Bailleurs sociaux et privé
- EPCI
- CCAS
- CIAS
- Les Missions Locales
- Ecoles de Consommateurs
- Associations de consommateurs
- Centres sociaux
- Banque de France

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité

Etat d'avancement

- Actions en cours sur certains territoires

Indicateurs pour évaluation

- La coordination des actions
- Suivi du nombre d'actions développées sur les territoires.

4/Restaurer l'autonomie

4.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Prévenir l'isolement...

Public concerné

- personnes en milieu rural (aides familiaux) ;
- familles monoparentales ;
- hommes seuls vivant chez les parents en milieu urbain ;
- les personnes âgées ;
- les personnes sortant d'HP.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'associations. - La CAF propose des tickets loisirs jeunes (pour des activités de loisirs à caractère permanent...). Elle finance les centres sociaux et les associations agréées animation locale (milieu rural qui déploie une offre de service large sur le lien social, la lutte contre l'isolement ; voir pour demander la liste). - Ateliers « estime de soi » MSA et valorisation de soi (formation de son propre personnel). - Actions avec des socio-esthéticiennes en libéral ou en hôpital. - Existence d'ateliers cuisine, jardinage..., actions IS, projets SSL/ateliers éducatifs, projets SSE, projets PMI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de familles ne s'autorisent pas l'accès aux associations (raison financière, manque de matériel, manque de confiance, repli sur soi...) surtout les associations de droit commun (clubs de sport...). - Insuffisance du nombre d'associations présentes sur les territoires et mauvaise répartition. - Les associations ne véhiculent pas assez d'informations sur leur existence et sur leurs activités. - Pas de continuité dans les financements publics ce qui provoque une démotivation des publics. - Pas de solutions pour les hommes seuls (fortement touchés par les problèmes d'addictions...) cf le travail MSA du Nord concernant les aidants familiaux sur les territoires ruraux. - Non utilisation des tickets loisirs jeunes par les familles (encore plus pour les mères adolescentes). - Pour la population API, 1 enfant = 1 statut dans la société = 1 reconnaissance. - Insuffisance du nombre d'ateliers d'insertion sociale (pas assez d'innovation, manque de fonds, mise en place trop lourde...). - La non continuité des activités et actions mises en place par un manque de financement et de souplesse (démotivation des publics). - Temps trop long entre le diagnostic et la mise en place des ateliers d'insertion (lourdeur administrative). - Manque d'effectifs sur les territoires pour faire les suivis des actions d'insertion sociale.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Lieux d'accueil enfants/parents (CAF et CG). - Activités des centres sociaux. - Lieux passerelles. - Dispositifs d'accès aux droits. - Nouvelles technologies informatiques (TIC) - Secours accordés pour le financement des TIC. - La Région finance le TIMP@SS. - Le Conseil Régional propose des trajets au tarif d'un euro sur la côte. - Des projets culturels existent au sein du département (ex : permis de musée/er). 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du nombre de lieux accueil enfants/parents. - Insuffisance du nombre de centres sociaux. - Insuffisance du nombre de lieux passerelle. - Mauvaise connaissance des différents droits, prestations qui existent. - Aucune pérennité des ateliers quel que soit leur lieu de présence. - Financement difficilement accepté du matériel informatique et/ou d'Internet concernant le domicile des familles avec enfants (le financement du matériel informatique à la maison est aussi nécessaire que celui des associations et des centres sociaux). - Problème de mobilité en milieu rural essentiellement. - Problème de réseau de communication (bus...)

Prévenir et accompagner les ruptures...

Il y a des places en CHRS pour les familles avec enfants de moins de 3 ans, il serait intéressant de faire une étude pour identifier les territoires déficitaires en nombre de places.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la problématique jeune car 60% des demandes d'hébergement en CHRS concernent des jeunes de 18-25 ans.

De plus, environ 30% du public des jeunes en difficulté n'est pas inscrit en Mission Locale.

Public concerné

- les SDF ;
- les personnes isolées méconnues des services sociaux, les personnes isolées et installées dans un système d'assistanat, les personnes accueillies en situation d'urgence ;
- les étudiants originaires de l'étranger ;
- les ROM.



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Centres d'accueil mères/enfants (centres maternelles). - Centres sociaux. - Favorisation des places d'urgence et de stabilisation ainsi que l'accès direct au logement avec un suivi spécifique ou dans les maisons relais (personnes seules). - Le Conseil général 62 a mis en place des plateformes pour éviter les exclusions des logements. - Parentalité ado. - Points écoute. - Foyers d'accueil. - RSA = aide à la subsistance. - CHRS. - ALT. - Maisons relais. - Dispositif grand froid. - Vestiaire social. - Chiffonnerie sociale. - Associations caritatives. - Dispositif CLEODDASS. - Travail de prévention auprès des enfants concernant la violence conjugale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du nombre de centres d'accueil mères/enfants pour certains territoires. - Maintenir d'abord le lien mère-enfant avant de restaurer le lien social. - Ne pas différencier le public mères/enfants et les autres afin d'éviter les « ghettos » des centres maternelles. - territoires non couverts par une structure centre social - Capacité insuffisante selon les territoires. - Pas d'actions pour les jeunes adultes. - Fin de la création de places d'insertion (trop chères). - Système insuffisant. - Insuffisance de la parentalité ado (recréer le lien entre les parents et les adolescents). - Manque d'informations concernant la contraception, la grossesse dans les écoles (planning familial, PMI...). - Insuffisance du nombre de points écoute. - Insuffisance du nombre de foyers d'accueil. - Manque de souplesse du RSA (sauf sanction de diminution). - Pour les grands exclus ⇒ décrochage total ⇒ difficulté de faire un suivi car c'est un public très marginal. - L'objectif c'est surtout d'insister sur la prévention contre l'isolement pour éviter d'arriver à des situations de grandes exclusions. - Contexte économique. - Famille très disloquée. - Difficulté à repérer le public. - Manque de coordination et de mutualisation des dispositifs existants. - Manque de moyens et de lieux d'écoute concernant la violence conjugale. - Accès aux soins.

Soutenir les projets d'initiative citoyenne...

Public concerné

- Tout public

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Les actions collectives.- Les centres sociaux.- Les vestiaires sociaux.- Les écoles de consommateurs.- Soutien alphabétisation, lecture publique.	<ul style="list-style-type: none">- Le CUCS s'occupe de moins en moins de projets d'insertion sociale mais de plus en plus de projets d'insertion professionnelle.- Désengagement des financements pour l'insertion sociale (lenteur administrative...).- Insuffisance du nombre d'actions collectives.- Lenteur administrative pour répondre aux projets.- Lenteur entre diagnostic et mise en place de chantiers.- Développer les associations et leurs projets dans le cadre du développement durable afin d'obtenir plus facilement un financement de leurs actions.

4.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, la problématique centrale de ce groupe de travail était la suivante :

Comment restaurer le lien social et la citoyenneté ?

Après étude de cette problématique centrale, il s'est avéré qu'il ne fallait pas seulement chercher à savoir de quelle manière il fallait restaurer l'autonomie ; il est également nécessaire de travailler sur la question du **lien social** (les personnes qui ne sont pas autonomes, qui ne sortent pas de chez elles ...).

Avant d'effectuer un diagnostic, l'essentiel est de savoir « Comment faire sortir les gens de chez eux ? ».

Le groupe s'est attardé sur l'étude des forces et des faiblesses de 3 thématiques

- ➡ prévenir contre l'isolement,
- ➡ aider à la rupture pour les grandes exclusions,
- ➡ soutenir les projets d'initiative citoyenne.

De cette étude se sont dégagées les réflexions suivantes qui doivent être retenues dans la formalisation du Pacte Territorial.

- Nécessité de créer un outil diagnostic pour permettre une orientation optimale des bénéficiaires. L'objectif étant d'éviter que des situations s'aggravent en raison d'une mauvaise orientation.
- Souligner l'importance de faciliter la réorientation de la sphère emploi vers la sphère solidarité et inversement.
- Nécessité de développer un outil commun entre tous les instructeurs du RSA, plus complet que les actuelles données socio professionnelles.
- Attention aux problèmes éthiques que l'outil diagnostic peut poser. Les instructeurs sont avant tout du personnel administratif. D'où la nécessité de faciliter la réorientation.
- Rester vigilant face aux situations des publics très précaires : sans domicile fixe notamment...
- Favoriser une prise en charge adaptée à chaque public, en prenant en compte les spécificités de chacun : familles Gens du Voyage.
- Prévenir et accompagner les ruptures pour éviter l'installation des bénéficiaires dans les dispositifs. L'objectif est de permettre une meilleure coordination des dispositifs. Privilégier l'idée de parcours d'insertion.

PROTEGER LES PLUS FRAGILES ET FAVORISER LEUR AUTONOMIE

Restaurer l'autonomie

■ Orientation 1

Favoriser la création de lieux de sociabilité sur les territoires qui en sont dépourvus, en lien avec la contractualisation

■ Objectifs

Développer et favoriser le lien social et intergénérationnel.
Eviter le repli sur soi.
Créer des espaces d'expression au sein des secteurs ruraux, isolés ...
Permettre aux personnes isolées de trouver un interlocuteur, un relais.

■ Description

- ✓ Etat des lieux.
- ✓ Diagnostic de l'existant : analyser les ressources, repérer les besoins.
- ✓ Vérifier la complémentarité avec l'existant.
- ✓ Mutualiser les moyens : développer les conventions de co-financement et de partenariat.
- ✓ Renforcer l'existant de certaines structures.
Si le besoin est avéré : création de structure.

Pour cela, il faudra les financements et avoir un pilotage territorial.

La faisabilité nécessite une ingénierie pour piloter ce genre de dispositif :
Il faut trouver des moyens financiers pour cette création de poste. (Compétence partagée : Communauté de Communes/ Département)

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Centres sociaux
- Communautés de Communes
- Tissu associatif
- CCAS, CIAS...
- CAF
- Associations d'aide à domicile
- Associations Familles Rurales
- Dispositifs : CUCS, Programme de Réussite Educative...
- Programme Territorial de Santé
- Maisons de quartiers, régies de quartiers
- Education Nationale

Directions partenaires

- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction de la Culture
- Direction du Sport
- Maisons du Département Solidarité

Restaurer l'autonomie

■ Orientation 2

Favoriser le partenariat avec l'Education Nationale

■ Objectifs

Permettre la rencontre des familles avec les associations et les faire participer aux activités des associations.
Sortir de l'isolement.
Permettre l'implication des parents.

■ Description

- Développer les forums, les rencontres : parents / enseignants / associations.
- Octroyer une place aux parents au sein de l'école.
- Obstacle : absence du principal partenaire concerné.

Intervention des associations qui viennent se présenter dans les écoles ; l'Education Nationale doit servir d'intermédiaire entre le parent et l'enfant.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Centres sociaux
- Communautés de Communes
- Tissu associatif
- CCAS, CIAS...
- CAF
- Associations d'aide à domicile
- Associations Familles Rurales
- Dispositifs : CUCS, Programme de Réussite Educative...
- Programme Territorial de Santé
- Maisons de quartiers, régies de quartiers
- Education Nationale

Directions partenaires

- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Maisons du Département Solidarité
- Direction de la Culture
- Direction du Sport

Etat d'avancement

- En cours

Indicateurs pour évaluation

- Mesurer l'augmentation des fréquentations des associations
- Intégrer dans les conventions une clause qui inclut les parents et les enfants aux activités (loisirs, planning familial...)
- Mesurer l'augmentation du nombre d'inscriptions des parents et des enfants dans les associations

Restaurer l'autonomie

■ Orientation 3

Développer la communication locale et le travail en réseau

■ Objectifs

Permettre aux professionnels d'avoir une bonne connaissance des ressources de leur territoire.
Favoriser l'innovation et éviter le phénomène de répétition des actions menées.
Permettre une meilleure coordination et une réponse adaptée aux besoins du territoire, une orientation précise des bénéficiaires.

■ Description

Mettre en place un temps de rencontre annuel ou biennuel avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Permettre aux partenaires d'obtenir une information actualisée et de la diffuser.

Les moyens sollicités sont la création d'un « catalogue de ressources » par territoire et l'actualisation régulière prise en charge par le pilote.

Nécessité d'une ingénierie pour piloter ce genre de dispositif : il faut trouver des moyens financiers pour cette création de poste.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Centres sociaux
- Communautés de Communes
- Tissu associatif
- CCAS, CIAS...
- CAF
- Associations d'aide à domicile
- Associations Familles Rurales
- Dispositifs : CUCS, PRE...
- Programme Territorial de Santé
- Maisons de quartiers, régies de quartiers

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction de la Culture
- Direction du Sport

5/ Soutien à la parentalité.

5.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles).

Forces	Faiblesses
<p>1) Mode de garde du jeune enfant</p> <ul style="list-style-type: none">- Offre diversifiée : crèches, assistantes maternelles, crèches d'entreprise, relais assistantes maternelles pour combiner les modes de garde, initiatives personnelles, travailleurs familiaux, garde à domicile.- Site « monenfant.fr » pour repérage de l'offre de service. <p>2) Aide aux devoirs/accueils périscolaires</p> <p>Offre diversifiée, PRE, club de prévention, associations, contrats locaux d'aide à la scolarité (CLAS) dont les centres sociaux, les clubs de prévention et les associations locales sont porteurs, financement CAF, CUCS, autres,...), contrats éducatifs locaux, ALSH, garderies périscolaires,...</p> <p>3) Actions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Interventions sur familles monoparentales (CAF Arras et Calais) sur les thématiques « modes de garde », aide à domicile, médiation familiale- Toutes actions menées par les services du Conseil général (Mesure d'Accompagnement Social d'Aide à la Parentalité) et par les institutions représentées dans ce groupe (REAAP, maisons de la parentalité, ...) pour apporter écoute, accompagnement, et conseils à des parents démunis, à des familles en complication de vie (postes difficiles sans assurance de renouvellement) ayant à gérer des multi-modes de garde enchaînés sur une journée. Enfants parfois en difficulté dans ces situations de journées hachées.- Toute action d'écoute pour décoder, face à une proposition d'insertion professionnelle, une difficulté de garde mise en avant : manque objectif, ou crainte de la séparation avec l'enfant, déficit de confiance en soi pour l'accès à l'insertion professionnelle, difficulté culturelle avec l'image de la place de la femme.	<p>1) Pour les deux dispositifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Coopération entre structures.- Articulation entre structures.- Amplitude horaire inadaptée à la situation professionnelle de ces publics : contrats courts, horaires de coupures, horaires postés, appel dans l'immédiateté, ...- Places en accueils périscolaires trop peu nombreuses.- Pas de RAM en milieu rural. <p>3) Actions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Les actions sur les quartiers s'appuient beaucoup sur les services départementaux de PMI en vue d'interventions les plus précoces possibles. Un moment de prévention à développer : Le public des mères adolescentes devenues des jeunes adultes (API➡RSA) de 20 ans en charge d'enfants de 4 - 5 ans. Besoin de vivre leur adolescence, difficulté à poser des repères ou à assumer l'enfant. A 6 – 7 ans la situation devient ingérable.- Les actions « maîtrise de savoirs de base, lutte contre l'illettrisme » se sont arrêtées de par la suspension de certains crédits.



5.2 Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés

- Comment soutenir des familles en complication de vie (précarité, insertion, postes difficiles) dans le cumul de leurs responsabilités parentales et de leur insertion professionnelle ?
- Comment éviter, pour les enfants, les conséquences de cette précarité : fatigue et instabilité liées à des journées hachées aux multi-modes de garde enchaînés, difficultés d'attention, d'acquisitions, de comportement, générateurs d'exclusion dès le jeune âge ?

1) Créer le contexte permettant l'émergence d'un projet d'insertion.

- Repérage et valorisation des compétences personnelles (action des référents) ;
- Travailler sur la reprise de confiance en ses capacités, par les actions d'insertion visant à de nouvelles acquisitions et la mobilisation d'un projet.

2) Identifier, dynamiser et coordonner les dispositifs existants en matière d'accueil des enfants ;

- Développer de nouveaux services plus adaptés aux publics précaires en démarche d'insertion ;
- Informer (bénéficiaires – professionnels des deux champs) sur ces dispositifs.

3) Développer la mobilité des bénéficiaires et des institutions en matière d'accès aux actions et équipements « petite enfance » ;

- Soutenir des droits de l'enfant égaux en milieu urbain et rural, briser la logique de dispositifs d'insertion « à deux vitesses », centrés sur les villes ;
- Valoriser le tissu rural en soutenant l'émergence de projets spécifiques (financements particuliers).

Soutien à la parentalité

■ Orientation 1

Travailler les actions visant au développement de l'estime de soi

■ Objectifs

Créer le contexte permettant l'émergence d'un projet d'insertion

■ Description

Travailler, en préalable à l'insertion professionnelle ou sociale durable, sur une image dépréciée qui freine la mobilisation et l'évolution dans un projet.

En particulier, travailler toutes actions d'écoute pour décoder, face à une proposition d'insertion durable, les difficultés mises en avant, liées notamment à la vie familiale :

- ➔ objectives (et moyens d'y répondre) ;
- ➔ déficit de confiance en soi ;
- ➔ crainte de la séparation avec les enfants ;
- ➔ difficultés avec l'image de la femme et de la mère.

Travailler la mixité dans les actions proposées : mixité sexuée, socioprofessionnelle, ethnique, géospatiale. Briser la ségrégation par dispositifs et publics (femmes bénéficiaires de..., résidant à..., etc), qui favorise l'isolement.

Ce qui se traduit par

Dispositif insertion sociale des BRSA (CG)

- ➔ actions « émergence de projet de vie », « atelier du savoir », ...

Toutes actions menées en partenariat et visant au développement du lien social et des compétences sociales : susciter la rupture avec l'isolement, l'échange de savoirs et compétences (cuisine, culture, loisirs, sport, ...) pour accéder à une dynamique de projet. S'appuyer sur tous les potentiels mobilisables et les optimiser (culture, loisirs, parentalité, sport, ...). Les effets attendus de cette dynamique personnelle sur la dynamique familiale et l'exercice de la fonction parentale.

Effets attendus sur l'insertion sociale et la mobilisation vers un projet d'insertion durable.

En cours à différents niveaux : champs de l'insertion, de l'enfance-famille, actions menées par le Conseil général et/ou par les différents partenaires (CCAS, EPCI, Associations, ...) par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, d'actions collectives.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Direction Enfance Famille
- Partenaires et opérateurs locaux des MDS
- Référents- solidarité
- CAF
- CCAS
- Communes, EPCI ;
- Associations « têtes de réseaux associatifs » (FNARS, URIOPSS, Vie active, CIDF, Fédération des Centres Sociaux)
- Partenaires associés au schéma enfance et famille
- Centres sociaux
- Education Nationale

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Mission Jeunesse

Etat d'avancement

- A déterminer

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer

Soutien à la parentalité

■ Orientation 2

Travailler sur les maillages autour d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle

■ Objectifs

Identifier, dynamiser et coordonner des dispositifs qui cohabitent.

- 1) Modes de garde et accueils périscolaires ;
- 2) Former et informer les référents ;
- 3) Vigilance sur les questions relatives au décrochage scolaire et à la prise en charge des ados.

Aider les parents en difficultés à s'impliquer dans les projets d'insertion.

■ Description

Favoriser le cumul entre l'accès ou le retour à l'emploi et l'exercice de responsabilités parentales :

- Meilleure connaissance entre les professionnels de l'insertion et de la petite enfance (ressources et contraintes réciproques)
- Information des professionnels sur l'accueil des enfants pendant le temps professionnel, les possibilités d'aide, les actions de soutien parental
- Développement de la communication auprès des bénéficiaires (par le biais des référents, solidarité et emploi)

Ce qui se traduit par

I - Développer des services adaptés spécifiquement aux publics précaires (horaires de coupures, contrat courts, appel dans l'immédiateté).

- ➔ Eviter pour les enfants des journées hachées aux multi modes de garde enchaînés, facteurs d'exclusion précoce :

- Aides aux initiatives innovantes dans le cadre de la loi de décembre 2008 (groupements d'assistantes maternelles, soutien à la complexité administrative)
- Soutien au développement d'autres initiatives innovantes : accueil et soutien intergénérationnel
- Projet CDAJE : expérimentation sur le ternois (secteur expérimental RSA) d'une coordination des modes de garde plus large que le RAM, incluant les modes d'accueils collectifs

Les missions de la CDAJE :

- ✓ favoriser la cohérence des politiques et actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants
- ✓ développer des modes d'accueil et les adapter aux besoins et contraintes des parents
- ✓ informer et orienter les familles sur

l'ensemble des dispositifs et prestations mis en place pour les aider à concilier vie familiale et professionnelle

- ✓ favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil (handicap et familles rencontrant des difficultés)
- favoriser la qualité des différents modes d'accueil ainsi que leur complémentarité
- ✓ Soutien au développement du travail des associations sur la garde d'enfants à domicile ➔ TISF dans le cadre du retour à l'emploi (participation CAF, familles)

2 – La formation – information des référents Solidarité et Emploi.

Pour cela, il faut

- ✓ Harmoniser les échéances de travail des groupes PTI et CDAJE

Décliner au plan local la méthodologie poursuivie :

- Cartographie sur chaque territoire des modes de garde présents (existante à la CDAJE).

- Travail sur la coordination des modes d'accueil :

- développement des RAM (réseaux assistants maternels)
- développement des postes de coordinateurs « petite enfance »

- ✓ Coordination DDS-MDS-UDCCAS : formation – information référents.

- ✓ Par territoire : guide-ressource professionnel, plaquette tout public à disposition des référents.

La faisabilité nécessite de travailler en collaboration avec la Direction Enfance et Famille dont la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants. Ainsi que le développement d'actions formation – information référents RSA.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Direction Enfance Famille
- Partenaires et opérateurs locaux des MDS
- Référents- solidarité
- CAF
- CCAS
- Communes, EPCI ;
- Associations « têtes de réseaux associatifs » (FNARS, URIOPSS, Vie active, CIDF, Fédération des Centres Sociaux)
- Partenaires associés au schéma enfance et famille
- Centres sociaux
- Education Nationale

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Mission Jeunesse

Etat d'avancement

- A déterminer

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer

Soutien à la parentalité

■ Orientation 3

Travailler sur la question rurale en matière de petite enfance

■ Objectifs

Répondre aux différentes attentes du contrat d'engagements réciproques : entrée différenciée rurale/citadine.

Développer les initiatives innovantes déjà à l'œuvre et en créer d'autres

■ Description

Soutenir le développement de la mobilité pour permettre aux bénéficiaires de venir vers les institutions et équipements (petite enfance).

Développer la mobilité de nos institutions.

Briser la logique d'une « insertion à deux vitesses » : dispositifs centrés sur les villes.

Soutenir les droits de l'enfant, égaux en milieu urbain et rural.

Ce qui se traduit par

Adapter l'action sociale aux publics ruraux

✓ Information aux associations porteuses de projets sur les financements possibles, pour dynamiser le tissu social rural, faire émerger et multiplier ces projets (ex : Fonds Social Européen pour l'aide au développement rural).

✓ Développement d'actions de type « taxi subventionné » pour briser l'éloignement et l'exclusion, et faire émerger des emplois.

✓ Développement d'actions de type « roule bout de chou » (halte garderie itinérante), mobilité des équipements et actions de développement en faveur de la petite enfance.

✓ Prise en compte du travail mené par les professionnels des territoires pour accompagner des familles vers les structures d'aide à la parentalité (objectivation des charges de travail).

Et implique les Moyens suivants

✓ Travailleurs sociaux et médico-sociaux.

✓ Actions d'insertion sociale, professionnelle des BRSA (CG).

✓ Actions menées au titre de la prévention, de la protection de l'enfance, de la Protection Maternelle et Infantile (CG).

✓ Financement CAF et communes

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Direction Enfance Famille
- Partenaires et opérateurs locaux des MDS
- Référents- solidarité
- CAF
- CCAS
- Communes, EPCI ;
- Associations « têtes de réseaux associatifs » (FNARS, URIOPSS, Vie active, CIDE, Fédération des Centres Sociaux)
- Partenaires associés au schéma enfance et famille
- Centres sociaux
- Education Nationale

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Mission Jeunesse

Etat d'avancement

- A déterminer

Indicateurs pour évaluation

- A déterminer



Troisième partie

Coordonner et favoriser l'insertion des Bénéficiaires du RSA



Dans un contexte de crise économique et sociale, 2010 s'affiche comme l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Parmi les défis européens, la gouvernance territoriale impliquant les différents échelons de responsabilité (Etat, collectivités locales) est notamment l'un des enjeux majeurs de la réussite des politiques de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté.

A l'échelle du Département du Pas-de-Calais, les travaux du Pacte Territorial d'Insertion ont mis l'accent sur la nécessité de coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. L'expérience du RMI depuis 1989 puis de l'expérimentation du RSA en 2007 a initié un cadre partenarial riche et innovant, développeur de multiples compétences, mais sans toujours une réelle concertation. La position actée du Département comme chef de file des politiques d'insertion et la signature du Pacte Territorial est aujourd'hui l'occasion de relever ce défi de la coordination.

Il nous appartient de mieux coordonner nos politiques pour mieux cerner les caractéristiques de notre population afin d'éclairer l'action (mise en place par exemple d'un observatoire social départemental). Mieux se coordonner permettra également d'agir concomitamment pour lever les freins notamment à l'emploi comme ceux liés à la mobilité. Il est par ailleurs souhaitable de mieux articuler et harmoniser le panel des aides financières et des actions octroyées par les différents partenaires.

Il s'agira également de développer l'évaluation du dispositif RSA. Comment agir de manière efficiente dans un contexte budgétaire plus restrictif et viser à l'objectivation des charges ? Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il est aussi nécessaire d'associer les bénéficiaires du RSA à la conception et à la mise en œuvre des politiques d'insertion.

I / Assurer la complémentarité

I.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
Les compétences	
Richesse des partenaires	Absence de coordination et de lisibilité d'ensemble
L'offre d'insertion et les outils	
Existence de multiples sources d'information et de mesures d'insertion	Insuffisance de partage d'information, de connaissance commune. Nombreuses sources d'information : difficultés d'exploitation et de partage Parfois impossibilité juridique plus que technique de transmettre les données brutes entre les partenaires
Les aides financières	
Existence d'un parc important d'aides	Aide individuelle/Aide collective Problème de superposition des financements au profit d'un bénéficiaire ou d'un même groupe de bénéficiaires (PLIE, CG, CR, Pôle Emploi, FSE)
La mobilité	
Existence d'aides à la mobilité	Désertification économique de certains territoires, problème d'attractivité des territoires
Développement des moyens de mobilité	Problème de mobilité professionnelle (changement de métier) Manque d'infrastructures et de transports en commun sur certains territoires Cloisonnement des dispositifs d'aide Insuffisance de structures de location de moyens de transport Insuffisance d'information sur les moyens existants

I.2. Les réflexions et thèmes abordés

Préciser les compétences de chaque partenaire relatives à l'insertion durable des bénéficiaires RSA.

Recenser l'offre d'insertion de droit commun, les services, et les financements mobilisables et fixer les modalités de collaboration entre les parties (mise en réseau, fonds commun d'insertion, transmission et partage des informations, des données statistiques, évaluation des actions).

Comment informer et articuler les aides financières octroyées par les différents partenaires et quel lien avec l'APRE ?

Comment mettre en œuvre une synergie entre les partenaires compétents pour répondre efficacement à la problématique de la mobilité ?

Assurer la complémentarité

■ Orientation 1

Rendre lisibles les compétences et l'offre d'insertion de chaque partenaire nécessaires à la réalisation du parcours d'insertion

■ Objectifs

- 1- Réalisation d'un guide ressource à destination de tous les partenaires qui interviennent dans le champ large de l'insertion.
- 2- Elaboration d'un vade-mecum à destination de tous les bénéficiaires du RSA

Atouts :

- Lisibilité, simplification des démarches.
- Identification des interlocuteurs privilégiés pour simplifier les démarches.

■ Description

- ✓ Recenser les guides existants (ADF – AVISE agence de valorisation des initiatives socio-économiques – CNAR-IAE centre national d'appui et de ressources insertion par l'activité économique)
- ✓ Formaliser le guide suivant une logique de parcours
- ✓ Prévoir une partie départementale et une partie territoriale
- ✓ Identifier un groupe de travail pour définir l'architecture des guides et les modalités de mise à jour
- ✓ Prévoir l'implication des usagers dans l'élaboration du vadémecum
- ✓ Prévoir une diffusion large et élaborer la stratégie de communication
- ✓ Créer un support numérique (site du Conseil Général) avec différents onglets et différentes cibles en lien avec la Direction de la communication du CG62
- ✓ Créer un onglet diagnostic socio-économique en lien avec l'observatoire social départemental

La mise en œuvre de ces outils nécessite de dédier des moyens logistiques à la création de l'espace Internet et de prévoir les temps de mises à jour régulières.

La faisabilité repose également sur la désignation d'un pilote (à priori le Conseil général) et sur l'implication constante des partenaires qui devront transmettre les informations et/ou mises à jour.



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- CAF
- MSA
- DIRECCTE
- Pôle Cohésion Sociale de la Préfecture
- Pôle Emploi
- Les PLIE
- Les Missions locales
- UDCCAS
- Fédération des centres sociaux
- CPAM
- Partenaires logement (ARH)

Directions partenaires

- Direction de la Coordination des Ressources
- Direction de l'Enfance et Famille
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Direction de la Communication,
- Direction de l'Information et la Documentation
- Direction du Réseau Territorial
- Maisons du Département Solidarité
- Maisons du Département Infrastructures

Rôle d'interface vis-à-vis d'autres partenaires impliqués

- Représentants des entreprises (voir membres du CDIAE)
- URIOPSS
- URIAE
- COORACE

Etat d'avancement

- 2^{ème} trimestre 2010 : Création du groupe technique et 1^{ère} piste de travail
- 2011 : Conception du guide
- 1^{er} semestre 2012 : Diffusion du guide

Indicateurs pour évaluation

- Nombre de réunion de groupe
- Tableau de bord de l'état d'avancement
- Créer des indicateurs de réussite du guide.

Assurer la complémentarité

■ Orientation 2

Assurer la mutualisation des données pour définir un diagnostic socio-économique du Département et des territoires

■ Objectifs

Mise en place de l'observatoire départemental social pour collecter, analyser et diffuser les différentes données.

Atouts : vision globale et indicateurs communs.

■ Description

Définir la typologie des données (littérature grise, études, diagnostic) de manière à proposer une classification.

Les données recherchées s'articulent autour de 4 axes

- profil des bénéficiaires
- l'analyse des freins à l'emploi (développement de l'outil « échelle de distance à l'emploi » ;
- l'analyse des difficultés sociales (budget, logement, santé...);
- l'analyse du marché du travail.

Prévoir les modalités de collecte et de diffusion des documents (en lien notamment avec la Direction de l'Information et de la Documentation du CG62).

Identification des partenaires détenteurs des données et le repérage d'une personne ressource par institution en lien avec l'Observatoire Départemental.

Définition des indicateurs recherchés (indicateurs de pertinence, de cohérence, d'efficacité, ou d'efficacité) suivant les critères de l'évaluation (besoins – objectifs – moyens – réalisation – mesure du résultat et des impacts).

Les moyens à mobiliser concernent essentiellement la création de l'observatoire social départemental et de la mise à disposition de temps de travail nécessaire à l'aboutissement du projet.

Il conviendra aussi de rechercher les bonnes pratiques pour créer l'observatoire (via l'ANSA et d'autres Départements).

Cet objectif nécessitera d'étudier la faisabilité technique, éthique et juridique par rapport à la transmission des données, aux contraintes liées au découpage des données.

Les contraintes liées à la disponibilité des partenaires et au délai de consolidation des données seront également à prendre en considération.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- DIRECCTE
- Pôle Emploi
- CAF
- MSA
- Les PLIE
- Les Missions Locales
- les Maisons de l'Emploi

Directions partenaires

- Direction de la Coordination des Ressources
- Direction de l'Enfance et Famille
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Direction de la Communication,
- Direction de l'Information et la documentation
- Direction du Réseau Territorial
- Maisons du Département Solidarité
- Maison du Département Infrastructures

Etat d'avancement

- 2^{ème} trimestre 2010 : constitution du groupe
- 2010-1^{er} semestre 2011 : définition des indicateurs recherchés, identification des partenaires contributeurs, définition des modalités de diffusion
- 2^{ème} semestre 2011 : production d'analyse
- 2012 : opérationnalité de l'observatoire

Indicateurs pour évaluation

- Respect des étapes
- Production des indicateurs et analyse
- Nombre de réunions de groupe

Assurer la complémentarité

■ Orientation 3

Assurer l'articulation, l'harmonisation et l'information des aides financières et des actions octroyées par les différents partenaires.

■ Objectifs

Créer un espace de coopération pour développer le cofinancement d'actions entre les partenaires ; Poursuivre la réflexion d'harmonisation et de complémentarité des aides financières y compris avec l'APRE et les droits connexes.

■ Description

Point 1 :

- Développer l'information réciproque des partenaires pour éviter les doubles financements.
- Identifier le financement des actions collectives et les partenaires potentiellement mobilisables.
- Utiliser les instances de concertation techniques existantes
- Créer des instances de concertation techniques sur des champs d'activité où elles n'existent pas

Point 2 :

- Poursuivre les tableaux identifiés de l'APRE et identifier les besoins non couverts (formation, etc.)
- Mettre en cohérence les critères d'attribution des aides financières en vue de respecter le principe d'égalité de traitement des usagers (principes valables pour les droits connexes).
- Créer un mode d'emploi concerté entre les différents partenaires (à l'échelle départementale et territoriale) pour l'attribution des aides financières.

En termes de moyens, la réalisation de ces objectifs nécessite la mise à disposition de temps de travail entre les différents partenaires. Il est prévu d'optimiser les instances existantes (COFIL restreint, Equipes Pluridisciplinaires, SPED, SPEL)

A noter l'existence de contraintes juridiques, institutionnelles liées aux modalités d'attribution de certaines aides (critères nationaux).

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- CAF
- MSA
- UDCCAS
- Les PLIE
- Les Missions Locales
- DIRECCTE
- Pôle Emploi
- Conseil Régional
- Préfecture (service politique de la ville)
- AGEFIPH
- OPCA
- ARH
- CRAM
- EDF
- ACCSE (Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des chances)
- Les chambres consulaires
- La Caisse des Dépôts et Consignations

Directions partenaires

- Direction de la Coordination des Ressources
- Direction de l'Enfance et Famille
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Maisons du Départements Solidarité

Etat d'avancement

- Travail sur les aides financières déjà engagé
- 2^{ème} trimestre 2010 : Création du groupe technique et 1^{ère} piste de travail
- 2011 : Définition des modalités techniques de l'espace de coopération
- 1^{er} semestre 2012 : opérationnalité

Indicateurs pour évaluation

- Respect des étapes
- Taux de participation des partenaires
- Réalisation et adhésion au mode d'emploi
- Nombre d'aides financières ou de partenaires recensés dans le mode d'emploi.

Assurer la complémentarité

■ Orientation 4

Mettre en œuvre une synergie des politiques de mobilité

■ Objectifs

Développer un volet social dans les transports. Développer des réponses d'éducation à la mobilité. Développer la communication et l'information sur les moyens de transport. Développer des réponses différenciées et alternatives aux modes de transport classiques. Développer l'information sur les outils d'aide à la mobilité professionnelle. Sensibiliser à la reconversion professionnelle et convaincre le public (lien avec le guide ressource et vade-mecum). Inciter et connaître les projets économiques sur les territoires.

■ Description

1- Développer les transports urbains et interurbains ; développer l'accès des BRSA au sein du réseau départemental de transport régulier et sensibiliser les opérateurs privés de réseau urbain.

2- Créer des actions collectives de sensibilisation à la mobilité (module d'apprentissage de plan, mise en situation concrète).

3- Multiplier les exemples de plateforme d'informations sur les moyens de transports existants (transport classique, covoiturage...).

4- Développer les pratiques de covoiturage ; développer les projets collectifs : garage social, taxi collectif ; sur zone rurale : analyser les lieux géographiques de potentiel emploi pour développer un réseau de transport.

5- Réserver des rubriques spécifiques à la mobilité professionnelle au sein du guide ressource et du vademécum.

6- Rendre attractif le territoire, inciter au développement économique sur les territoires ; connaître les projets économiques qui vont s'implanter sur le territoire pour pouvoir former les BRSA.

En termes de moyens, l'ensemble de ces objectifs nécessite des études de faisabilité et de viabilité économique. Il importe de rechercher des financements pour des actions collectives de sensibilisation à la mobilité.

Existence de contraintes liées aux ressources de chaque territoire et nécessité d'avoir des porteurs de projets.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Etat
- DIRECCTE
- Pôle Emploi
- UDCCAS
- EPCI
- CCI
- Réseaux associatifs
- Réseaux économiques

Directions partenaires

- Direction de la Communication
- Direction du Réseau Territorial
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction des Politiques Territoriales
- Maisons du Département Solidarité
- Maisons du Département du Développement Local
- Maisons du Département Infrastructures

Etat d'avancement

- 2^{ème} trimestre 2010 : Création du groupe technique et 1^{ère} piste de travail
- 2011 : Définition des modalités techniques
- 1^{er} semestre 2012 : Opérationnalité

Indicateurs pour évaluation

- Projets aboutis
- Repérage des zones où les solutions en termes de mobilité sont absentes ou inadaptées au public.

2/ Assurer une politique coordonnée et évaluée

2.1. Eléments contextuels (Points forts – Points faibles)

Forces	Faiblesses
Coordonner le dispositif RSA et les politiques d'insertion	
<p>Richesse des partenaires.</p> <p>20 ans d'expérience du RMI + 1 an d'expérimentation du RSA ont permis de tisser un réseau partenarial.</p> <p>Multiplicité de conventions et accords cadre.</p> <p>Réunions partenariales (type équipe ressource).</p> <p>Territorialisation du Département : volonté du Département de construire des pactes locaux.</p>	<p>Absence de coordination et de lisibilité d'ensemble.</p> <p>Découpage des territoires différent selon les partenaires (Bassin d'emploi, intercommunalités, territoires du Département, etc.).</p> <p>Manque d'outil d'aide à l'accompagnement des professionnels de l'insertion directement en lien avec les BRSA.</p>
Evaluer pour faire évoluer le dispositif	
<p>20 ans d'expérience du RMI (étude CREDOC,...).</p> <p>1 an d'expérimentation du RSA avec création d'enquêtes qualitatives et participation des BRSA et outils du Comité national d'évaluation du RSA.</p> <p>Projet de création d'un observatoire social départemental.</p>	<p>Les CCAS ont l'obligation depuis 1984 de procéder à une analyse des besoins sociaux mais ne sont pas en capacité de le faire.</p> <p>Pas d'outil commun d'observation et de connaissance des besoins des BRSA.</p> <p>Pas d'outil d'analyse relatif aux vécus des BRSA.</p>

2.2. Les réflexions et thèmes abordés

Au préalable, certains éléments de réflexion ont été identifiés
 Développer, coordonner la mise en place du dispositif RSA et des politiques d'insertion : quels moyens mettre en œuvre ?
 Comment évaluer pour faire évoluer le dispositif, quelles méthodes pour une analyse permanente des besoins ?



COORDONNER ET FAVORISER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA

Assurer une politique coordonnée et évaluée

■ Orientation 1

Assurer une politique coordonnée

■ Objectifs

Rendre lisible la complémentarité avec les partenaires par l'élaboration de convention cadre unique.

■ Description

Recenser les partenaires ayant une convention avec le Conseil général.

Nécessité de définir les conventions cadre prioritaires.

Etablir le calendrier prévisionnel de réalisation des conventions cadre.

Atouts

- Visualisation rapide des champs d'activités, des financements et des complémentarités avec un partenaire.
 - Formaliser et valoriser le partenariat.
 - Acter les engagements de chaque partenaire
- Clarification des compétences.

Contrainte liée aux instances de pilotage des conventions cadre.

Mobiliser des moyens humains pour élaborer et suivre la mise en œuvre des conventions cadre.

Créer des outils de communication sur cette politique partenariale.

Porteurs et partenaires impliqués

1. partenaires déjà signataires

- Conseil général
- Pôle Emploi
- CAF
- MSA
- Réseau des missions locales
- EPCI (lien avec la contractualisation)
- partenaires logement

2. partenariat à développer :

- Etat (DIRECCTE)
- Autres services de l'Etat
- Organismes consulaires
- Structures IAE
- Région
- URIAE
- URIOPSS
- UDCCAS

Etat d'avancement

- Nombre de conventions cadre
- Nombre d'instances de suivi
- Nombre d'actions déclinées sur le territoire sur la base de conventions cadre

Indicateurs pour évaluation

- 2^{ème} semestre 2010 : constitution d'un groupe de réflexion et recensement des conventions existantes
- 2011-2012 : élaboration des conventions cadre

■ Orientation 2-1 (en lien avec la fiche d'orientation 2 de Assurer la complémentarité)

Evaluer la politique d'insertion

■ Objectifs

Assurer la mutualisation des différentes données pour définir le diagnostic socio économique du Département et de chaque territoire par la mise en place de l'Observatoire Social Départemental (missions de collecte, d'analyse et de diffusion de données).

■ Description

Définir la typologie des données (littérature grise, études, diagnostic) de manière à proposer une classification.

- Les données recherchées s'articulent autour de 4 axes
- profil des bénéficiaires
 - l'analyse des freins à l'emploi (développer l'outil « échelle de distance à l'emploi »)
 - l'analyse des difficultés sociales (budget, logement, santé...)
 - l'analyse du marché du travail

Prévoir les modalités de collecte et de diffusion des documents (en lien notamment avec la Direction de l'Information et de la Documentation du CG62).

Identification des partenaires détenteurs des données et le repérage d'une personne ressource par institution en lien avec l'Observatoire Départemental.

Définition des indicateurs recherchés (indicateurs de pertinence, de cohérence, d'efficacité, ou d'efficacités) suivant les critères de l'évaluation (besoins – objectifs – moyens – réalisation – mesure du résultat et des impacts).

Les moyens à mobiliser concernent essentiellement la création de l'Observatoire Social Départemental et de la mise à disposition de temps de travail nécessaire à l'aboutissement du projet. Il conviendra aussi de rechercher les bonnes pratiques pour créer l'Observatoire (via l'ANSA et d'autres Départements).

Cet objectif nécessitera d'étudier la faisabilité technique, éthique et juridique par rapport à la transmission des données, aux contraintes liées au découpage des données.

Les contraintes liées à la disponibilité des partenaires et au délai de consolidation des données seront également à prendre en considération.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- DIRECCTE
- Pôle Emploi
- CAF
- MSA
- PLIE
- Missions Locales
- UDCCAS

Directions partenaires

- Direction de la Coordination des Ressources
- Direction de l'Enfance et Famille
- Direction des Personnes Agées, des Personnes Handicapées et de la Santé
- Direction de la Communication,
- Direction de l'Information et de la Documentation
- Observatoire social départemental
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction des Politiques Territoriales
- Maisons du Département Solidarité
- Maisons du Département du Développement Local

Etat d'avancement

- 2^{ème} trimestre 2010 : constitution du groupe
- 2010-1^{er} semestre 2011 : définition des indicateurs recherchés, identification des partenaires contributeurs, définition des modalités de diffusion
- 2^{ème} semestre 2011 : production d'analyse
- 2012 : opérationnalité de l'observatoire

Indicateurs pour évaluation

- Respect des étapes
- Production des indicateurs et analyse
- Nombre de réunions de groupe

■ Orientation 2-2

Evaluer la politique d'insertion

■ Objectifs

Mesurer l'efficacité du dispositif RSA par l'élaboration d'outils d'évaluation quantitative et qualitative (indicateurs, enquête, questionnaire).

Associer les bénéficiaires du RSA à l'évaluation des politiques d'insertion (fiche n° 2.4).

Atouts : vérification de l'adéquation entre les mesures et les besoins et objectivation des dépenses.

■ Description

Créer des indicateurs d'évaluation pour vérifier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités des politiques d'insertion.

La démarche repose notamment sur

- ✓ la construction de grille d'évaluation et d'indicateurs (atteinte de l'objectif recherché, progression positive du parcours, satisfaction du bénéficiaire, taux de sortie du dispositif...),
- ✓ le partage de ces outils entre les acteurs locaux (référénts, intervenant insertion, SLAI),
- ✓ l'appropriation de ces outils en termes de dynamique locale d'adaptation de l'offre d'insertion.
- ✓ le développement d'un système d'information réactif et la possibilité d'échanges d'informations entre les partenaires.

Réaliser un schéma synoptique du parcours du bénéficiaire du RSA tout au long du processus d'insertion (insertion sociale, insertion professionnelle, accès à l'emploi, maintien dans l'emploi) et définir les outils d'évaluation adaptés à chaque étape.

Mettre en place le dossier unique d'insertion (DUI)

A ce titre, la création d'un dossier unique d'insertion permettant de capitaliser, formaliser les acquis entre les partenaires et d'assurer le suivi du parcours d'insertion est opportun et de nature à promouvoir une meilleure traçabilité du parcours (à l'image du dossier médical hospitalier ou du dossier unique scolaire). Cet outil a également vocation à :

- ✓ encourager le travail de profilage : étudier les caractéristiques du comportement d'une personne, ses motivations, son savoir faire, son savoir-être de manière à favoriser la projection sur un métier.
 - ✓ développer une logique de raisonnement métier par « compétences », transférables d'un métier à un autre.
 - ✓ être en capacité de répondre aux offres d'emplois de manière réactive et créer une passerelle mieux adaptée aux attentes de l'entreprise.
- Impact sur les politiques d'insertion de tous les partenaires

En termes d'impact : mobilisation des ressources humaines pour la création et l'élaboration des outils.

Prévoir la vie des outils, l'analyse et la maintenance

Appréhender la faisabilité technique d'exploitation.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- opérateurs d'insertion
- structures associatives
- têtes de réseau
- MSA
- CAF
- DIRECCTE
- Pôle Emploi
- PLIE
- Missions locales
- EPCI
- UDCCAS
- Région

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité
- Service du contrôle de gestion

Etat d'avancement

- 2^{ème} trimestre 2010 : constitution du groupe
- 2011 : création des outils
- 2^{ème} semestre 2011 : mise en production et information des partenaires
- 2012 : sensibilisation des partenaires

Indicateurs pour évaluation

- Nombre d'indicateurs créés
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Mise en place des tableaux de bord

■ Orientation 2-3 (en lien avec la fiche d'orientation 2 de Assurer la complémentarité)

Evaluer la mise en œuvre de la politique d'insertion

■ Objectifs

S'assurer de la réalisation effective des opérations RSA (prestation, insertion).

Atout : répond à l'obligation de contrôle du service fait
Justification des dépenses.

■ Description

Concevoir des indicateurs partagés pour les actions cofinancées avec un partenaire.

■ Création des outils en s'inspirant des bonnes pratiques existantes en la matière. (FSE, parangonnage des autres Départements : rechercher les bonnes pratiques, exemple du club insertion, etc.).

■ Concevoir des modalités de contrôle du service fait.

Impact sur les politiques d'insertion de tous les partenaires
Impact sur le cahier des charges des différentes conventions avec les opérateurs.

Nécessité de la mobilisation importante des services internes qui sont en contact avec les opérateurs.

Nécessité d'une sensibilisation et d'un plan de communication aux nouvelles pratiques.



■ Orientation 2-4

Evaluer la politique d'insertion

■ Objectifs

Associer les bénéficiaires du RSA à l'évaluation des politiques d'insertion

■ Description

Mesurer la connaissance du bénéficiaire du RSA sur l'ensemble des mesures d'insertion et des interlocuteurs à mobiliser.

Mesurer la perception des bénéficiaires du RSA sur leur parcours d'insertion (accompagnement, actions proposées, identification des interlocuteurs, lisibilité des procédures).

Vérifier l'articulation des partenaires au travers de la parole du BRSA.

Réaliser un schéma synoptique du parcours du bénéficiaire du RSA tout au long du processus d'insertion (insertion sociale, insertion professionnelle, accès à l'emploi, maintien dans l'emploi)

Définir les modalités de recueil des observations des bénéficiaires

Définir les modalités de traitement des observations des bénéficiaires

Identifier les étapes clés du parcours du bénéficiaire du RSA.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- ensemble des partenaires qui interviennent dans le parcours

Directions partenaires

- Maisons du Département Solidarité

Etat d'avancement

- 2010 : Groupe de travail
- 2011 : définir les modalités de recueil et de traitement
- 2012 : opérationnalité

Indicateurs pour évaluation

- Nombre de bénéficiaires du RSA associés
- Nombre d'enquêtes et analyses réalisées
- Nombre de mesures correctives et de propositions retenues
- Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie.

■ Orientation 3

Assurer la démarche participative des usagers au sein des politiques du Département

■ Objectifs

Réfléchir à la constitution de groupe ressource permettant d'assurer la représentation des bénéficiaires aux équipes pluridisciplinaires et de recueillir la perception des BRSA sur le dispositif RSA.
Développer des espaces de participation accessibles aux bénéficiaires du RSA.

Atout : réponse à une obligation légale / respect des usagers.

■ Description

Définir les différentes formes de participation des bénéficiaires du RSA (groupe ressource, espace de participation).

Définir les lieux géographiques, la fréquence, l'animation, le mode de participation (tirage au sort, accès libre,...).

Définir les modalités de traitement de la parole des bénéficiaires (porteurs et partenaires impliqués).

Définir les modes d'utilisation de la parole des bénéficiaires du RSA pour améliorer le dispositif.

Réaliser une étude de faisabilité (coût, moyen humain).

Condition de réussite : recherche de financement mobilisable.

Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- ensemble des partenaires qui interviennent dans le parcours

Directions partenaires

- Maisons du Départements Solidarité

Etat d'avancement

- 2^{ème} semestre 2010 : Constitution du groupe projet
- 2010-2011 : Réalisation de l'étude
- 2011-2012 : Mise en œuvre

Indicateurs pour évaluation

- Nombre d'espaces créés et couverture géographique
- Mesure d'impact sur la représentation des bénéficiaires du RSA en équipes pluridisciplinaires
- Taux de participation des bénéficiaires du RSA
- Mesure de l'impact du groupe sur le parcours de la personne
- En quoi la parole de l'utilisateur va permettre d'améliorer le dispositif ?
- mesures correctives apportées et propositions retenues.

■ Orientation 4

Mettre en œuvre le RSA jeunes

■ Objectifs

Adapter le dispositif légal au public cible.
Développer une politique commune avec les partenaires.

■ Description

✓ Formalisation des procédures nécessaires à l'ouverture des droits au RSA jeunes.

✓ Définition des modalités d'accompagnement.

✓ Elaboration des outils de suivi du dispositif RSA jeunes (indicateur, lien avec Genesis, ...).

✓ Réflexion autour d'une politique d'insertion jeunes.

✓ Attente décret (printemps 2010).



Porteurs et partenaires impliqués

- Direction du Développement Social
- Etat
- Région
- Missions locales
- CAF
- MSA
- Pôle emploi
- Clubs de prévention

Directions partenaires

- Direction Enfance et Famille
- Système d'Information Sociale
- Maisons du Département Solidarité
- Mission jeunesse

Etat d'avancement

- 2010-2011

Indicateurs pour évaluation

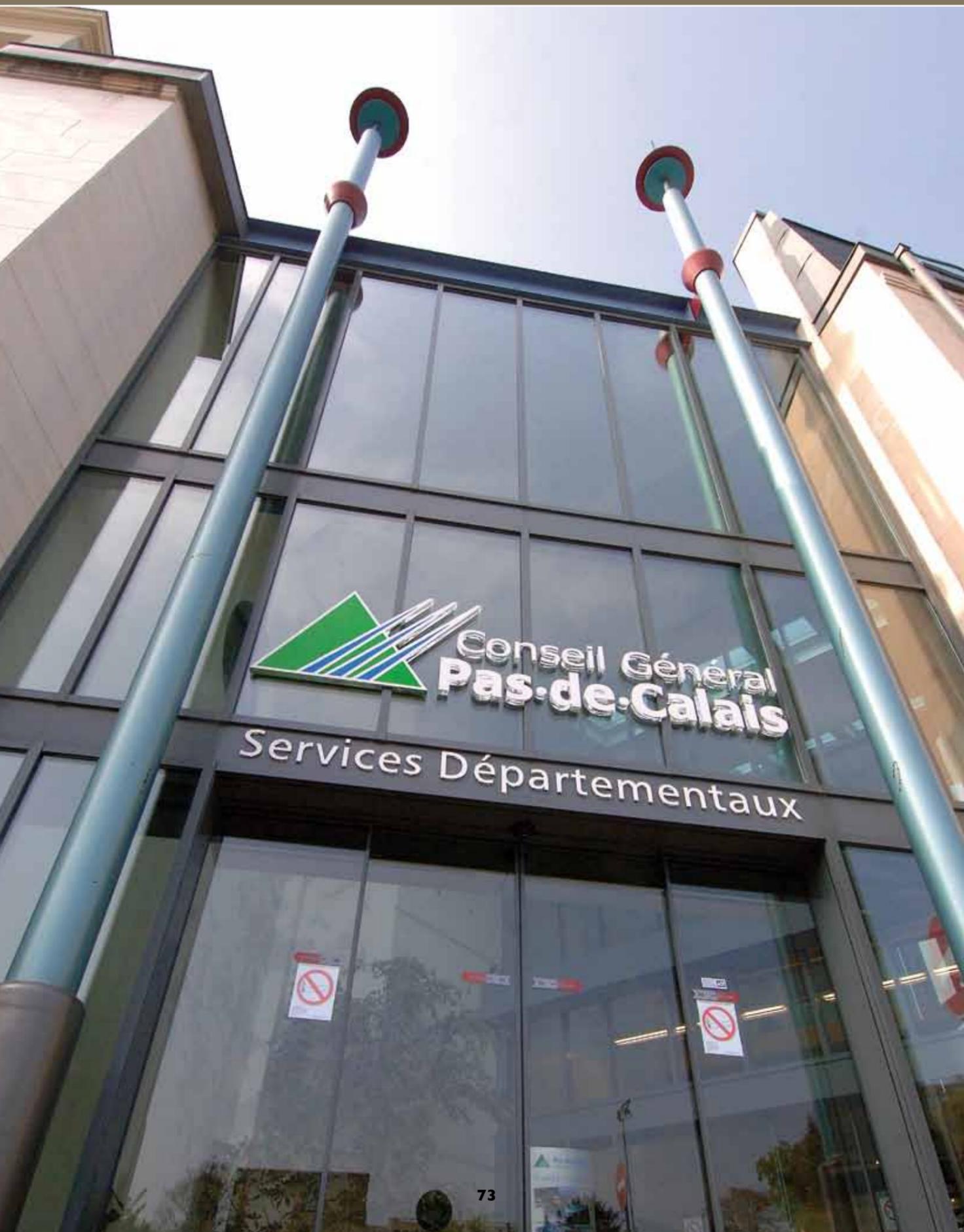
- Nombre de RSA jeune, tableau de bord
- Respect du délai légal de mise en œuvre

Contribution de l'orientation au Projet Stratégique Départemental

- Révéler, accompagner et ancrer les talents
- Permettre à tous de participer à la création de richesse
- Valoriser et ménager les ressources
- Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport
- Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
- Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales
- Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Quatrième partie

Les modalités de fonctionnement du pacte



1/ Modalités de fonctionnement du Pacte Territorial pour l'Insertion

Le Pacte Territorial pour l'Insertion est signé pour une durée de 4 ans (2010-2014). Les parties peuvent à tout moment procéder à l'actualisation du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Les orientations stratégiques du Pacte Territorial pour l'Insertion seront validées par l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche.

Il sera créé un comité de pilotage et de suivi qui s'appuiera sur l'organisation de la gouvernance du RSA. Le comité de pilotage interinstitutionnel est l'instance qui définit les objectifs stratégiques et politiques du projet et qui pilote la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux. L'instance, qui regroupe des responsables départementaux et des partenaires ressources, sera élargie à l'ensemble des partenaires impliqués dans le Pacte Territorial pour l'Insertion.

■ **Rôle :**

instance de validation des actions et des projets : plateforme de coordination, de communication et d'évaluation. Elaboration des indicateurs d'évaluation pour veiller à l'atteinte des objectifs (redéfinition, modification du projet « reporting »).

■ **Animation :**

L'animation sera assurée par le Département.

■ **Fréquence de réunion :**

réunion en séance plénière, une fois par trimestre. Le comité de pilotage et de suivi peut néanmoins se réunir à tout moment à la demande des partenaires.

■ **Modalités de travail :**

mise en place de groupes de travail par thématiques identifiées ou émergentes. A ce titre, il s'agira de prévoir des réunions régulières d'avancement de projet (selon une périodicité fixée ou à des dates clés du projet). Ces groupes auront notamment pour rôle d'élaborer des outils, des procédures partagées, de mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, de réaliser des bilans intermédiaires et finaux des actions et de préparer les travaux du comité de pilotage interinstitutionnel (compte rendu, fiche de synthèse, mise en exergue des axes de travail).

2/ Modalités de fonctionnement des Pactes Locaux pour l'Insertion

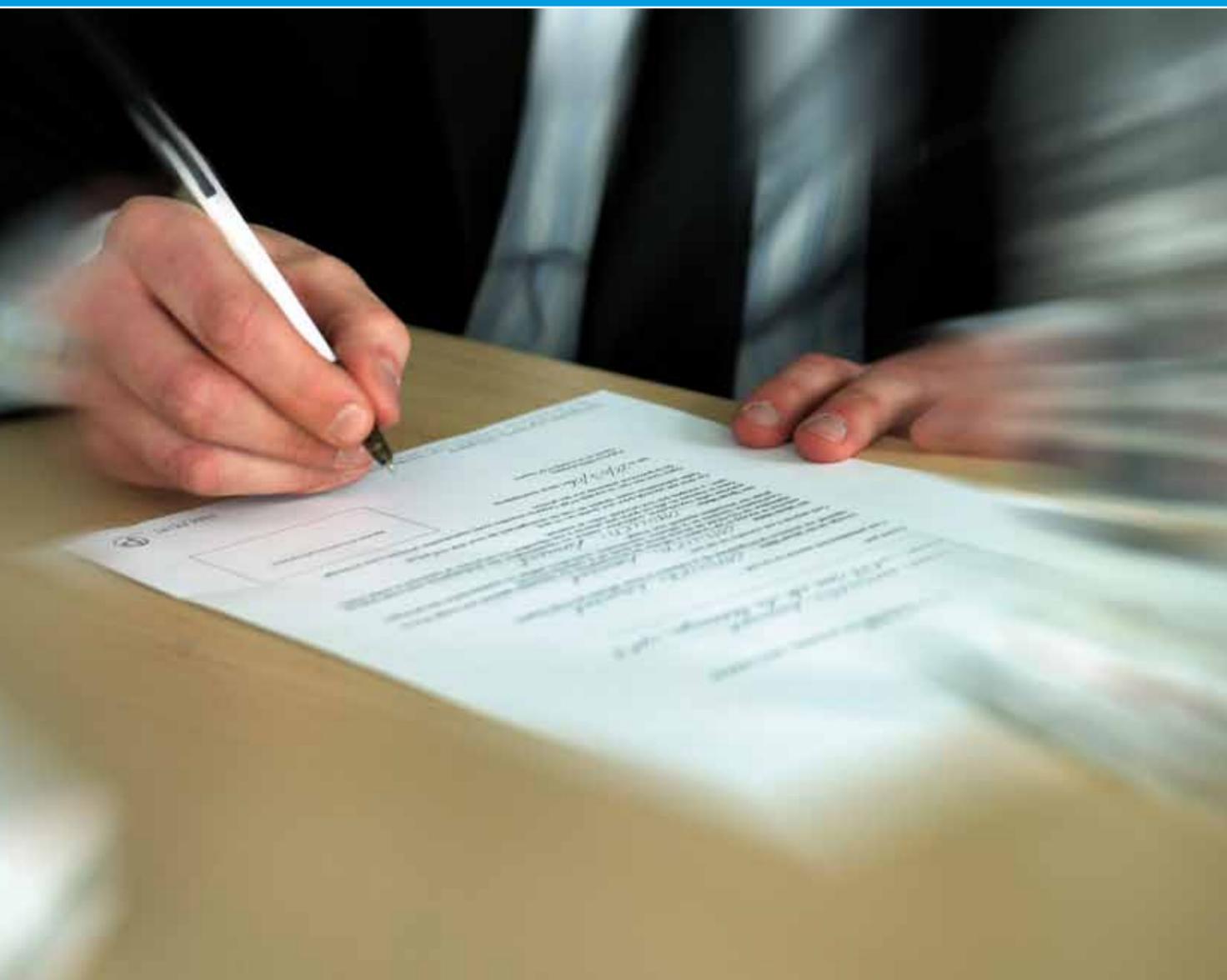
Les Pactes Locaux pour l'Insertion s'élaboreront par l'identification des projets à créer et à mettre en œuvre en déclinaison des orientations stratégiques initiées par le Pacte Territorial d'Insertion et le Programme Départemental d'Insertion.

De la même façon que le Pacte Territorial pour l'Insertion, un comité de suivi et d'actualisation sera mis en œuvre. Il aura pour rôle d'assurer le lien avec les instances départementales.

La constitution d'ateliers, sur les territoires, visera à travailler sur certaines thématiques.

Cinquième partie

Les partenaires signataires du pacte



Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion, le Département a fait le choix de formaliser les principes de fonctionnement du Pacte Territorial pour l'Insertion et des pactes locaux pour l'insertion. Un règlement de fonctionnement a été formalisé conformément à l'arrêté fixant le ressort du pacte territorial pour l'insertion et des pactes locaux du 05/08/2009. Le règlement de fonctionnement a fait l'objet d'une présentation lors de l'installation du Pacte auprès de chaque participant.

En application dudit règlement, chaque partenaire s'engagera à mobiliser les dispositifs et les outils relevant de leurs compétences et agir de manière concertée afin d'apporter un accompagnement global et coordonné aux bénéficiaires du RSA.

A ce titre, les partenaires approuvent les fondamentaux du Pacte au moyen d'une « fiche – engagement » certifiant leur engagement quant aux actions à mener en déclinaison des axes thématiques et des orientations préconisées.

Les partenaires signataires du Pacte

■ Le Département du Pas-de-Calais

Rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS CEDEX 9

■ L'Etat, qui s'engage au nom des services de l'Etat suivants :

- la Préfecture,
- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

■ La Fédération des Caisses d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (FEDECAF 62)

Rue des Promenades, 62015 ARRAS CEDEX

■ La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

1 rue Gatoux, 62024 ARRAS CEDEX

■ Pôle Emploi

28/30 rue Elisée Reclus, 59666 VILLENEUVE D'ASCQ

■ Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais,

151 avenue du Président Hoover, 59555 LILLE CEDEX

■ L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)

332, espace Jean Jaurès, 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

■ L'Agence Régionale de Santé (ARS)

2 rue de Tenremonde, 59042 LILLE CEDEX

■ L'Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

192 avenue Aristide Briand, 92226 BAGNEUX CEDEX

■ L'Association Régionale de l'Habitat

1 rue Edouard Herriot, BP 11, 59008 LILLE CEDEX

■ L'Association Régionale des Organismes de Formation Economie Sociale Education Permanente (AROFSEP)

1 Place Georges Lyon, 59000 LILLE

■ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

88 rue Nationale, 59000 LILLE

■ La Banque de France

1 à 5 rue Ernestale, BP 952, 62033 ARRAS CEDEX

■ Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie,

CPAM d'ARRAS

Boulevard Allendé, 62014 ARRAS CEDEX

■ CPAM de CALAIS

35, rue Descartes, BP 159, 62103 CALAIS CEDEX

■ CPAM de BOULOGNE-SUR-MER

47, boulevard Mariette, BP 489, 62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

■ CPAM de LENS

158 avenue Van Pelt, 62309 LENS

■ La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

■ Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS

■ **Les Chambres Consulaires,**

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)

2, Palais de la Bourse, BP 200 , 59001 LILLE CEDEX

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Pas-de-Calais (CMA 62)

14 bis rue des Rosati, 62000 ARRAS

La Chambre de l'Agriculture

56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

■ **La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)**

60 rue Anatole France, BP 155, 62400 BETHUNE

■ **La Coordination des Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE)**

66 Place des Héros, 62000 ARRAS

■ **La Direction Départementale des Finances Publiques**

5, rue du Docteur Brassart, SP 15, 62034 ARRAS Cedex

■ **Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pas-de-Calais (EPCI),**

Communauté Urbaine d'Arras

3, Rue Frédéric Degeorge , BP 345, 62026 ARRAS CEDEX

Communauté de Communes Osartis

Rue Jean Monnet, Zone Artisanale, 62490 VITRY-EN-ARTOIS

Communauté de Communes du Val de Gy

Mairie, 62123 MONTENESCOURT

Communauté de Communes des Vertes Vallées

3 ter rue du Château, 62123 BAILLEULVAL

Communauté de Communes du Canton de Bertincourt

Maison des Services Publics et de l'Intercommunalité, Rue d'Hermies, 62124 BERTINCOURT

Communauté de Communes de Marquion

75, Rue de la Chapelle, 62860 MARQUION

Communauté de Communes de la Région de Bapaume

10, Boulevard des Ecoles, 62450 BAPAUME

Communauté de Communes du Sud Arrageois

7, rue de Saint-Léger, 62128 CROISILLES

Communauté de Communes de l'Artois

Mairie, 62161 MAROEUIL

Communauté d'Agglomération Artois Comm

Hôtel communautaire, 100, Avenue de Londres, B.P. 548, 62400 BETHUNE

Communauté de Communes de Noeux et environs

Hôtel communautaire, Rue Léon Blum, 62290 NOEUX-LES-MINES

Communauté de Communes Artois-Flandres

Place Jean Jaurès, 62330 ISBERGUES

Communauté de Communes Artois-Lys

26, Rue des Martyrs, 62190 LILLERS

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Hôtel de la Communauté, Rue Albert Camus, B.P. 79, 62968 LONGUENESSE Cédex

Communauté de Communes de la Morinie

Rue de Clarques
62129 THEROUANNE

Communauté de Communes du Pays d'Aire

Hôtel de Ville, 62120 AIRE-sur-la-LYS

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Mairie, 39, Rue de St Omer, 62450 FAUQUEMBERGUES

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Maison du Papier, 11 rue Bernard Chochoy, 62380 ESQUERDES

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

1BD du Bassin Napoléon, BP 755, 62321 BOULOGNE SUR MER Cédex

Communauté de Communes de Desvres-Samer

41, Rue des Potiers, B.P. 41, 62240 DESVRES

Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps

Avenue de Beaupré, 62250 MARQUISE

Communauté d'Agglomération du Calaisis

76, Boulevard Gambetta, BP 21, 62101 CALAIS Cédex

Communauté de Communes des Trois Pays

14, Rue G. Clémenceau, 62340 GUINES

Communauté de Communes du Sud Ouest du Calaisis

211, Rue de l'Anglaise, 62340 BONNINGUES-LES-CALAIS

Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

Place de la Poste, BP 64, 62610 ARDRES

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

66, Place du Général de Gaulle, 62370 AUDRUICQ

Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

242, Bd Schweitzer, B.P. 129, 62253 HENIN -BEAUMONT Cédex

Communauté d'Agglomération de Lens-Lievin

Rue Marcel Sembat, B.P. 65, 62302 LENS Cédex

Communauté de Communes Opale Sud

Mairie, 62600 BERCK-sur-MER

Communauté de Communes du Canton de Fruges et environs

15 rue du marais, BP 72, 62310 FRUGES

Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale

Tour de l'Aéroport International du TOUQUET, 62520 LE TOUQUET

Communauté de Communes du Montreuillois

Mairie, 62170 MONTREUIL SUR MER

Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers et environs

14, Grand'Place, 62650 HUCQUELIERS

Communauté de Communes de l'Hesdinois

Mairie, 62140 HESDIN

Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie

Rue de la Canche, «La Petite Ferme», 62990 BEAURAINVILLE

Communauté de Communes Canche Ternoise

Rue de Saint-Pol, 62770 FILLIEVRES

Communauté de Communes du Pays d'Heuchin

19, Rue d'Hesdin, 62134 HEUCHIN,

Communauté de Commune de la Région de Frévent

10, Rue d'Hesdin, 62270 FREVENT

Communauté de Communes de l'Auxillois

36, Rue Roger Salengro, B.P. 58, 62390 AUXI-LE-CHÂTEAU

Communauté de Communes du Saint-Polois

Place F. Mitterrand, 62130 ST POL SUR TERNOISE

Communauté de Communes du Pernois

Hôtel de la Communauté, 8, rue de l'Eglise, B.P. 27, 62550 PERNES-en-ARTOIS

Communauté de Communes de l'Atrébatie

81 rue d'Arras, 62690 HERMAVILLE

Communauté de Communes des 2 Sources

Mairie, 3 rue de l'Eglise, 62760 WARLINCOURT-LES-PAS

■ La Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Pas-de-Calais (ADMR 62)

534 avenue de Bruay la Buisnière, BP 16, 62400 BETHUNE

■ La Fédération Départementale des Centres Sociaux

105 rue Jean Jaurès, BP 12, 62114 SAINS EN GOHELLE

■ La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

10 grande rue Vanderbuch, 59400 CAMBRAI

■ Fédération Régionale des Travaux Publics Nord-Pas-de-Calais

268, Bd Clémenceau, 59700 Marcq-en-Baroeul

■ Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification,**GEIQ Artois-Littoral**

91, rue Jean Jaurès, 62803 LIEVIN

GEIQ BTP Nord Pas-de-Calais

3 avenue Montaigne, BP 87, 62220 CARVIN

GEIQ Emploi et Handicap

40, Eugène Jacquet, Sac Postal 15, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

GEIQ MDS

20/1 rue de tournai, 59000 LILLE

GEIQ Pays d'Opale

1, bd Bassin Napoléon, 62200 BOULOGNE SUR MER

GEIQ PRO

2C, rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUPONT

GEIQ PRO TP

2C, rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUPONT

GEIQ PSAL 59

26 rue Denis Papin, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

GEIQ CALIJED

252 rue du Flocon, 59200 TOURCOING

■ Inspection d'Académie

20 bvd de la Liberté, SPI 6, 62012 ARRAS Cedex 21

■ Les Maisons de l'Emploi,**Maison de l'emploi et de la formation du Pays d'Artois**

125 rue Méaulens, 62000 ARRAS

Maison de l'emploi et de la formation du Boulonnais

4 allée Boieldieu, 62200 Boulogne-sur-Mer

Maison de l'emploi du bassin Lens-Liévin, Hénin-Carvin

3 rue Léon Blum, 62800 LIEVIN

Maison de l'emploi et de la formation du Calaisis

76, boulevard Gambetta, 62100 CALAIS

■ La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H)

9 rue Willy Brant, 62000 ARRAS

■ Les Missions Locales,**La Mission Locale en Pays d'Artois**

6/2 Voie Bossuet

BP 27862005 ARRAS CEDEX

La Mission Locale de l'Artois

Place de la Communication, Avenue de Rome, 62400 BETHUNE

La Mission Locale du Pays Boulonnais

7 rue Basse des Tintelleries BP 193, 62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX

La Mission Locale Du Calaisis

68 bis rue de la Pomme d'Or, BP 17, 62101 CALAIS CEDEX

La Mission Locale de La Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin

21 place de la République, BP 84, 62252 HENIN BEAUMONT

La Mission Locale Rurale Ternois - Haut Pays

31 rue des Procureurs, BP 50128, 62166 SAINT POL SUR TERNOISE

La Mission Locale de l'Agglomération de Lens Liévin

91 rue Jean Jaurès, BP 173, 62803 LIEVIN CEDEX

La Mission Locale de Montreuil Cote D'opale

Rue de l'Echaut Sainte Austreberthe, BP 115, 62170 MONTREUIL SUR MER

La Mission Locale de l'arrondissement de St Omer

Quartier Foch, Rue de la Cavalerie, BP 163, 62503 SAINT OMER CEDEX

■ Le Mouvement des Entreprises de France Nord Pas-de-Calais (MEDEF)

Entreprises et cités, 40 rue Eugène Jacquet, SPI 5, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

■ Les Organisations Syndicales,**CGT**

Maison du Peuple, 63 rue René LANNNOY, BP 176, 62203 LENS CEDEX

CFDT

145, rue des stations, BP 88, 59006 Lille CEDEX

FO

103, rue Barthélémy Delespaul, BP 194, 59018 LILLE CEDEX

CGC

Maison des Sociétés, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS

CFTC

110 rue Emile Zola, 62300 LENS

SUD-SOLIDAIRES

Maison des Paysans, 71 bis rue Salengro, 62223 SAINT LAURENT BLANGY

UNSA-UD PAS DE CALAIS

Maison des sociétés, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS

FSU PAS DE CALAIS

Maison des sociétés, Bureau 43, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS

■ **Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA),**

AFCIC

Entreprises et cités, 40 rue Eugène Jacquet, BP15, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

AGEFAFORIA

Entreprises et cités, 40 rue Eugène Jacquet, SPI5, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

AGEFOS PME

10 ter rue de Douai, 59020 LILLE CEDEX

ANFA

Immeuble Sanelec, ZAC La Vallée, Rue Antoine Parmentier, 02100 SAINT QUENTIN

ANFH

2 rue Bonte Pollet, 59000 LILLE

CNFPT

10 rue Meurein, BP 2020, 59012 LILLE

FAF de la Sécurité sociale

11 allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

FAFIH

64 Boulevard Carnot, 62000 ARRAS

FAF PROPLETE

51/53 rue de l'Alcazar, 59800 LILLE

FAFSEA

Immeuble Athéna - rue Mathias Sandorf - Pôle Jules Verne, 80440 BOVES

FAF TT

14 rue Riquet, 75940 PARIS CEDEX 19

FONGECIF

14 rue des Entrepreneurs, Parc d'activités du Buisson, BP 3035, 59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

FORCEMAT

1 rue des Frères Chausson, 92665 ASNIERES CEDEX

FORCO-COGEFORM

23 chemin du moulin Delmar, SP 1559708 MARCQ, EN BAROEUL CEDEX

FORMAHP

39 boulevard Bourdon, 75004 PARIS

FORMAPAP

Entreprises et cités, BP 1019, 59701 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

INTERGROS

2 allée de la Capucine Centre Oasis, 80044 AMIENS CEDEX

OPCA 2

Entreprises et cités, 40 rue Eugène Jacquet, SPI5, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

OPCAIM

Entreprises et cités, 40 rue Eugène Jacquet, SPI5, 59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

OPCAREG

102 rue de Lannoy, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

OPCA TRANSPORTS

Parc des Moulins, avenue de la Créativité, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

UNIFAF

22 rue du Quai, 59043 LILLE CEDEX

UNIFORMATION

115/117 rue Nationale, 59044 LILLE CEDEX

ADEFA

96 rue Nationale, 59042 LILLE CEDEX

PLASTIFAF

69/71 rue du Chevaleret, 75646 PARIS CEDEX 13

OPCALIA Nord Pas-de-Calais

96 rue Nationale, 59000 LILLE

■ **Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),**

PLIE en Pays d'Artois

ATRIA, 64 bd Carnot, 62000 ARRAS

PLIE des 7 Vallées

Ruralité Insertion, M.I.P.E. Route Nationale, BP 37, 62990 BEAURAINVILLE

PLIE de la Communauté d'Agglomération de Boulogne sur Mer

1 bd Bassin Napoléon, 62200 BOULOGNE SUR MER

PLIE de l'arrondissement de Béthune

Hôtel Communautaire, 100 avenue de Londres, BP 635, 62412 BETHUNE CEDEX

PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Hénin/Carvin

DIESE, 13 rue Pasteur, 62590 OIGNIES

PLIE de la Communaupôle de Lens/Liévin

91 rue Jean Jaurès, BP 50175, 62803 LIEVIN CEDEX

PLIE de la Communauté d'Agglomération du Calais

PARCOURS, Maison de l'Emploi et de la Formation, 70 rue Mollien, 62100 CALAIS

PLIE de l'Audomarois

6 avenue Guy Mollet, BP 50054 – Longuenesse, 62501 SAINT OMER CEDEX

PLIE Ternois Initiative Emploi

12 place Louis Lebel, 62130 SAINT POL SUR TERNOISE

■ **Le Régime Social des Indépendants (RSI)**

45 rue de Tournai 59045 LILLE CEDEX

■ **L'Union Nationale de l'Aide, des soins et des Services aux Domiciles du Pas-de-Calais (UNA 62)**

1 rue de la Gaieté, BP 60223, 62504 SAINT OMER

■ **L'Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique (URIAE)**

1 rue Edouard Herriot, 59000 LILLE

■ **L'Union Régionale Inter-fédérale des Œuvres et Organismes Privés du Secteur Sanitaire et Social**

(URIOPSS) 34 rue Patou, 59000 LILLE

GLOSSAIRE

ACI	Atelier chantier d'insertion
ACCSE	Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADF	Association des Départements de France
ADMR	Association de service à domicile en milieu rural
AESF	Accompagnement en économie sociale et familiale
AFP	Aide financière personnalisée – Conseil général
AGBF	Aide à la gestion du budget familiale
AGEFIPH	Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ALT	Allocation logement temporaire
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
AML	Aide à la médiation locative
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
ANSA	Agence nouvelle des solidarités actives
API	Allocation parents isolés (remplacée par le RSA)
APL	Allocation personnalisée logement
APR	Action préparatoire au recrutement
APRE	Aide pour le retour à l'emploi
ATTTE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement
ARH	Association régionale de santé
AVISE	Agence de valorisation des initiatives socio-économiques
BDF	Banque de France
C2RP	Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CA	Contrat d'avenir
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Commission centrale d'aide sociale
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie
CDAJE	Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants
CDAS	Commission départementale d'aide sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDI	Commission départementale d'insertion
CDIAE	Conseil départemental de l'IAE
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CIDF	Centre d'information des droits de la femme
CIRMA	Contrat d'insertion Revenu minimum d'activité
CIP	Conseiller insertion professionnelle
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLAS	Contrat locaux d'aide à la scolarité
CLEODAS	Comité local d'échange et d'organisation dans le domaine de l'action sociale
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement
CMU	Couverture maladie universelle
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAR IAE	Centre national d'appui et de ressources insertion par l'activité économique
COORACE	Fédération des Comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi
COPIL	Comité de pilotage restreint
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CR	Conseil Régional
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie

CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DDTEFP	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du Travail et de l'Emploi
DRTEFP	Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
DUI	Dossier unique d'insertion
EET	Eau - Energie - Téléphone
ELISA	Eléments locaux d'informations statistiques allocataires
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMT	Evaluation en milieu de travail
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPOA	Etablissements publics et organismes associés
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ETAIE	Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économie
FAAD	Fonds d'aide aux accédants en difficulté
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FAMLU	Fonds d'acquisition pour le mobilier des logements d'urgence
FMDI	Fonds de mobilisation départementale insertion
FNARS	Fonds national des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds solidarité logement
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GIP	Groupement d'intérêt public
GRL	Garantie des risques locatifs
GRSP	Groupement régional de santé public
IAE	Insertion par l'activité économique
MAPAD	Maisons d'accueil pour les personnes âgées dépendantes
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDE	Maison de l'emploi
MDDL	Maison du Département du Développement Local – Conseil général
MDI	Maison du Département Infrastructure – Conseil général
MDS	Maison du Département – Solidarité – Conseil général
MIAD	Mission d'ingénierie et d'appui départementale
MIE	Mission Insertion Emploi
MRS	Méthode de recrutement par simulation
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
MSP	Mise en situation professionnelle
OF	Organismes de formation
OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
PACT	Centre pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
PDALPD	Plan départemental d'accès au logement des plus démunis
PDI	Programme départemental d'insertion
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PMI	Protection Maternelle Infantile
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PRE	Programme de réussite éducative
PRF	Programme régional de formation
PSD	Programme stratégique départemental
PTI	Pacte Territorial pour l'insertion
PTS	Programmes territoriaux de santé
RAM	Réseau d'assistantes maternelles
REAAP	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RH	Ressources humaines
RMI	Revenu minimum d'insertion

RMA	Revenu minimum d'activité
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSA socle	Foyers percevant moins du forfait de base/financement 100% Département
RSA Activité	Foyers considérés comme les travailleurs modestes/ financement 100% Etat
RSA Socle	Foyers comprenant des personnes avec et sans activité /financement partagé et Activité Etat/Département
SDCO	Service de la coordination des dispositifs et du contrôle qualité – Service du Conseil général
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SLAI	Service local allocation insertion/ Maison du Département Solidarité
SPER	Service public de l'emploi régional
SPED	Service public de l'emploi Départemental
SPEL	Service public de l'emploi Local
UDCCAS	Union départementale des centres communaux d'action sociale
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
URIAE	Union régionale de l'insertion par l'activité économique
URIOPPS	Union régionale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
TIMP@ASS	Accès pour tous aux nouvelles technologies
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TISF	Technicien de l'intervention sociale et familiale
V2P	Validation de projet professionnel
VAE	Validation des acquis et de l'expérience